

Evaluation nationale du case management « Formation professionnelle »

Rapport final

Etat au 16 novembre 2015



Egger, Dreher & Partner AG

Aarberggasse 30 • 3011 Bern • Tel: 031 318 30 40 • Fax: 031 318 30 50 • info@ed-partner.ch

Table des matières

Résumé	1
1 Contexte et objectifs de l'évaluation	8
1.1 Contexte.....	8
1.2 Objectifs de l'évaluation et questions de recherche	8
1.3 Sources des données et méthodes de collecte et d'analyse	10
1.4 Durée et organisation de l'évaluation.....	11
2 Analyses réalisées	12
2.1 Analyses secondaires.....	12
2.2 Sondage en ligne auprès des services responsables du CM FP.....	12
2.3 Interviews dans 15 cantons.....	13
2.4 Sondage en ligne auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CM FP	14
2.5 Sondages en ligne auprès des participants au CM FP	17
3 Description du case management « Formation professionnelle »	19
3.1 Etat des lieux avant la création du CM FP	19
3.2 Objectifs du CM FP.....	20
3.3 Types de CM FP	20
4 Résultats des analyses.....	30
4.1 Qualité des structures et répercussions structurelles du CM FP	30
4.2 Gains en efficacité grâce au CM FP	38
4.3 Effet direct du CM FP sur les personnes ciblées et les participants à la procédure ...	39
4.4 Effets indirects.....	47
5 Conclusions de l'évaluateur	61
5.1 Atteinte des objectifs stratégiques du projet national case management « Formation professionnelle ».....	61
5.2 Champs d'action.....	65

Résumé

Contexte

Entre 2008 et 2015, la Confédération a encouragé l'introduction du case management « Formation professionnelle » (CM FP) dans les cantons. Les objectifs du CM FP ont été définis comme suit : « En matière de formation professionnelle, le case management se comprend comme une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. Il sert à coordonner les interventions des différents acteurs par-delà les frontières institutionnelles et professionnelles et même au-delà de la période durant laquelle les jeunes choisissent une profession et suivent une formation professionnelle initiale. L'objectif est d'éviter que des jeunes s'écartent du système éducatif ou plus exactement de contribuer à leur permettre d'obtenir un premier diplôme postobligatoire. »

Dès le début, la Confédération a prévu d'évaluer la mise en place et l'impact du CM FP. Pendant les années 2010 et 2011, une première évaluation externe a été réalisée sur son application dans les cantons. Le but de la deuxième phase d'évaluation était de mesurer son efficacité. Le présent rapport a pour objet les résultats de l'évaluation.

Questions de recherche

Le principal objectif de l'évaluation était d'étudier l'impact du CM FP depuis son introduction. Il s'agissait essentiellement de mesurer des effets directs du CM FP sur les groupes cibles (résolution des problèmes, exploitation des ressources personnelles, satisfaction, accès à la formation professionnelle, etc.) ainsi que les effets indirects sur les objectifs globaux (hausse du taux de réussite au degré secondaire II, baisse du chômage des jeunes, etc.).

Méthode d'évaluation et procédures

Les bases d'informations et les données suivantes ont été collectées et analysées pour répondre aux questions de recherche :

- En décembre 2014, un sondage en ligne a d'abord été réalisé auprès des responsables des 25 services cantonaux chargés du CM FP.
- Sur la base des réponses à ce sondage en ligne, il a été convenu avec le mandant de sélectionner 15 cantons et d'analyser de façon plus approfondie le concept de leur CM FP dans le cadre d'entretiens sur place.
- Dans les 15 cantons étudiés de façon approfondie, chaque institution qui a été en contact occasionnel ou régulier avec les services chargés du CM FP a ensuite été questionnée au moyen d'un sondage en ligne. 629 institutions ont participé au sondage.
- Toujours dans ces cantons, un questionnaire a été envoyé aux participants au CM FP. 304 personnes y ont répondu.
- Les documents complémentaires suivants ont également été étudiés et analysés :

- Documents relatifs aux concepts cantonaux de CM FP
- Evaluations du CM FP dans les cantons
- Statistiques et chiffres cantonaux

Quatre modèles de CM FP

Les CM FP des 15 cantons étudiés de façon approfondie sont parfois fondamentalement différents. En résumé, on trouve quatre modèles de CM FP différents dans les cantons :

- **Modèle A :** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. Pour être admis, le *jeune doit présenter des problèmes complexes et multiples*. Il n'existe *aucune procédure systématique* permettant d'identifier ces jeunes et de les diriger vers le CM FP. En fin de compte, le CM FP prend en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués.
- **Modèle B :** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont *systématiquement identifiés* par un service d'aiguillage dans le canton et une solution appropriée leur est proposée. Si un *jeune présente des problèmes complexes et multiples*, on lui propose de s'annoncer auprès du CM FP, ou alors son cas est directement signalé CM FP. Sinon, d'autres solutions sont mises en place (solutions transitoires, mentors, etc.).
- **Modèle C :** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont *systématiquement identifiés* par le CM FP et incités à s'annoncer auprès du CM FP. Selon la configuration du cas, le CM FP prend ensuite des mesures adéquates plus ou moins intensives, indépendamment de l'existence de problèmes multiples.
- **Modèle D :** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. Les jeunes font souvent face à des *problèmes multiples*, mais *ce n'est pas une condition impérative pour être admis au CM FP*, contrairement aux modèles A et B. A l'instar du modèle A, aucune *procédure systématique* n'est en place pour identifier ces jeunes et les orienter vers le CM FP. Le CM FP prend en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués.

La présente étude est arrivée à la conclusion que les modèles B et C créaient les meilleures conditions pour permettre à un maximum de personnes d'obtenir un diplôme du degré secondaire II, alors qu'elles n'auraient pas réussi à le faire sans le CM FP. Quant à savoir lequel des modèles B ou C est le plus approprié, la réponse dépend du contexte de chaque canton. D'une manière générale, le modèle A n'est toutefois pas recommandé et le modèle D l'est seulement dans certaines conditions. De plus amples explications sont fournies aux points 5.2.1 et 5.2.2.

Répercussions structurelles du CM FP

Les CM FP des 15 cantons étudiés de façon approfondie ont produit les répercussions structurelles suivantes :

- Le CM FP a permis à un peu plus de la moitié des institutions et des partenaires interrogés de prêter davantage attention aux jeunes en grande difficulté lors de la transition I.
- Près de 70 % de l'ensemble des institutions interrogées ont également indiqué que leur collaboration avec le CM FP leur a apporté des connaissances utiles dans leur travail quotidien.
- Dans tous les cantons étudiés, le CM FP a permis d'améliorer la collaboration liée aux cas et d'intensifier les échanges entre les institutions qui sont en contact avec des jeunes en difficulté lors de la transition I.
- Dans certains cantons, la mise en œuvre du CM FP a été accompagnée par des groupes de pilotage interinstitutionnels et interdépartementaux, ce qui a le plus souvent conduit à une collaboration stratégique plus intense et durable entre ces services.
- Les structures du CM FP ont réussi à s'établir dans la majorité des cantons étudiés : dans 12 des 15 cantons, il a été formellement décidé de maintenir l'activité du CM FP à l'avenir. Dans deux autres cantons, les résultats des évaluations cantonales réalisées à ce sujet sont encore attendus. Dans le canton restant, l'activité du CM FP n'est poursuivie qu'avec un champ d'action nettement réduit.

Effets directs du CM FP sur les personnes ciblées

Le CM FP a produit les effets suivants sur les jeunes participant au CM FP :

- Parmi les institutions questionnées ayant annoncé des personnes au CM FP entre 2013 et 2014, 32 % estiment que le CM FP a clairement augmenté les chances de ces personnes d'intégrer avec succès une formation professionnelle initiale, tandis que 48 % estiment que le CM FP a plutôt augmenté leurs chances. Interrogés sur le sujet, les participants eux-mêmes ont fourni des réponses semblables : 45 % d'entre eux sont d'avis que leur niveau de formation s'est globalement amélioré grâce à leur participation au CM FP et 36 % ont plutôt constaté une amélioration.
- D'après les institutions qui annoncent les cas, la situation de vie des jeunes qui participent au CM FP s'est nettement améliorée dans 25 % des cas et s'est plutôt améliorée dans 51 % des cas.
- En outre, plus de 80 % des institutions interrogées ont constaté que les personnes qu'elles ont annoncées au CM FP...
 - ont premièrement appris à chercher et à trouver une place d'apprentissage et ont été encouragées à le faire,
 - ont deuxièmement reçu de l'aide de la part du CM FP pour résoudre certains de leurs problèmes,

- et ont troisièmement recommencé à croire plus fortement en leurs capacités grâce au CM FP.
- Environ 90 % des participants interrogés sont très satisfaits ou plutôt satisfaits du CM FP. Plus de 90 % de l'ensemble des participants au CM FP interrogés recommanderaient également le CM FP à leurs congénères si ces derniers se trouvaient dans une situation semblable à la leur.

Satisfaction des institutions partenaires à l'égard des prestations du CM FP

Parmi les institutions partenaires interrogées, 45 % sont entièrement satisfaites de la prestation du CM FP et 47 % sont plutôt satisfaites.

Effets indirects du CM FP

Outre les effets directs du CM FP sur les groupes cibles et les participants à la procédure décrits précédemment, la présente évaluation a également dû mesurer les effets indirects du CM FP sur les objectifs globaux (hausse du taux de réussite au degré secondaire II, baisse du chômage des jeunes, etc.).

Lors de la mesure de ces effets indirects, les difficultés et les limites méthodologiques suivantes sont apparues :

- Pour pouvoir mesurer directement l'effet du CM FP sur le taux de réussite au degré secondaire II, ce taux doit être connu dans tous les cantons, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il était donc impossible de comparer le taux de réussite au degré secondaire II avant et après l'introduction du CM FP.
- Une analyse comparative de l'évolution des personnes qui participent au CM FP avec celles qui n'y participent pas est vouée à l'échec car il est impossible de former un groupe témoin ayant *la même structure*.

En raison de ces limites méthodologiques, les effets indirects ont donc été évalués selon la procédure suivante :

- *Etape 1 : mesure de la taille des différents groupes cibles du CM FP dans chaque canton*
Dans un premier temps, la taille du groupe de personnes présentant un risque élevé de ne pas obtenir de diplôme du degré secondaire II a été définie dans chaque canton. Les groupes à risque suivants ont été pris en compte :
 - Groupe à risque 1 : les jeunes qui quittent l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure
 - Groupe à risque 2 : les jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure
 - Groupe à risque 3 : les jeunes sans formation qui bénéficient de l'aide sociale et les jeunes sans formation

— Groupe à risque 4 : les jeunes qui interrompent leur apprentissage sans projet de formation ultérieur

- *Etape 2 : calcul de la part des personnes des différents groupes cibles qui ont été prises en charge par le CM FP*

Les données fournies par les logiciels utilisés par les services chargés du CM FP ont permis d'identifier combien de personnes des différents groupes cibles ont effectivement participé au CM FP. A l'aide des données récoltées à l'étape 1, il a été possible de déterminer quel était le pourcentage de personnes prises en charge par le CM FP dans chaque groupe cible.

- *Etape 3 : évaluation de la part des personnes prises en charge par le CM FP qui ont pu être orientées vers une formation du degré secondaire II ou au moins vers une solution transitoire*

Les données relatives aux participants ont permis de déterminer combien de personnes ont pu intégrer une formation professionnelle grâce au CM FP.

Il est apparu que les groupes à risque 1 et 2 sont très bien pris en charge par plusieurs CM FP. Le groupe à risque 3 n'est quant à lui très bien encadré que dans un seul des 15 cantons étudiés. La prise en charge du groupe à risque 4 est elle aussi très faible dans tous les cantons.

Les services chargés du CM FP ont pu orienter près de 48 % de l'ensemble des participants vers une formation professionnelle initiale deux ans après et 18 % vers une solution transitoire.

Pour les groupes à risque 1 et 2, qui sont en général bien accompagnés, le CM FP permet comme prévu une diminution considérable du nombre de personnes qui n'intègrent pas de formation professionnelle initiale.

Champs d'action

Malgré les bons résultats de l'évaluation, quelques points peuvent encore être améliorés :

- *Intégration du CM FP dans un système global et gestion des admissions*

Identifier systématiquement les jeunes qui échouent lors de la transition I et les orienter vers une solution appropriée ou leur proposer d'en intégrer une est un facteur de succès crucial pour atteindre l'objectif de la stratégie globale en matière de transition I de 95 % des jeunes diplômés du degré secondaire II. Pour ce faire, la stratégie des CM FP appliquant le modèle B ou C est plus appropriée que celle des CM FP appliquant le modèle A ou D. Il est recommandé aux cantons dont le CM FP applique le modèle A ou D de mettre en place un système global de gestion des admissions en prenant exemple sur le modèle B ou C.

- *L'éventail de prestations du CM FP doit être adapté aux besoins du groupe cible et non l'inverse*

L'éventail de prestations des CM FP cantonaux doit être adapté aux besoins du groupe cible et non l'inverse. Tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I devraient par conséquent faire partie du groupe cible du CM FP (modèles C et D). Si un canton dispose de suffisamment d'autres solutions d'aide et d'un système de gestion des admissions qui oriente

les jeunes de façon appropriée, le CM FP peut alors se focaliser sur les jeunes ayant des problèmes multiples et complexes (modèle B). Si aucune stratégie globale n'a été mise en place au niveau cantonal ou que de telles offres de soutien font défaut, le CM FP doit élargir son éventail de prestations. A cet égard, la stratégie des CM FP appliquant le modèle A est déconseillée.

- *Renforcement de la collaboration entre les services chargés du CM FP et les institutions de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration*

La plupart des CM FP cantonaux collaborent relativement peu avec les partenaires de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration. Le groupe à risque 3 n'ayant été pris en charge que partiellement jusqu'à présent, cette collaboration doit être renforcée.

- *Focalisation accrue sur le groupe cible des jeunes qui interrompent leur apprentissage*

Les jeunes qui interrompent leur apprentissage et ne reprennent plus aucune formation professionnelle constituent un autre groupe cible important qui n'est majoritairement pas pris en charge par les CM FP dans tous les cantons étudiés. Il est donc recommandé de mettre en place une procédure systématique et structurée dans les cantons afin de garantir que les jeunes qui interrompent leur apprentissage et qui n'ont pas de projet de formation ultérieure (ni ne cherchent à intégrer une autre formation) s'annoncent auprès du CM FP.

- *Amélioration de la disponibilité des données afin de contrôler l'efficacité des mesures*

Actuellement, de nombreux cantons sont dans l'impossibilité de communiquer des informations sur le nombre de personnes rencontrant des difficultés durables lors de la transition I. Dans le meilleur des cas, les données concernent les jeunes en fin de scolarité obligatoire. De nombreux cantons possèdent en effet des données précises à ce sujet grâce à des questionnaires soumis aux élèves avant qu'ils quittent l'école obligatoire. En interrogeant également les personnes arrivées au terme de certaines solutions transitoires (mais pas toutes), les offices de la formation professionnelle connaissent la plupart du temps le nombre de jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure. Toutefois, les services chargés du CM FP ne connaissent pas toujours ces personnes. En règle générale, il n'existe également aucune information précise sur les jeunes qui restent sans projet de formation après avoir résilié leur contrat d'apprentissage.

La transparence de ces parcours de formation lors de la transition I devrait être accrue afin de permettre aux personnes ciblées de participer au CM FP. De telles données sont en outre nécessaires pour pouvoir mettre en place un monitoring permettant d'évaluer dans quelle mesure les CM FP parviennent à prendre en charge les différentes personnes cibles.

1 Contexte et objectifs de l'évaluation

1.1 Contexte

Conformément aux art. 3, let. a et c, art. 7 et 12 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr), la Confédération a encouragé la mise en œuvre d'un case management « Formation professionnelle » (CM FP) dans les cantons entre 2008 et 2011. L'objectif à long terme du CM FP est d'aider les jeunes en difficulté dans différents domaines à accéder à une formation professionnelle, de façon à ce qu'ils ne sortent pas du système de formation.

Pour assurer l'intégration du CM FP dans les structures cantonales, la Confédération soutient les cantons jusqu'à fin 2015 dans le cadre d'une phase de consolidation. En outre, la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) et la Confédération accompagnent la mise en place du CM FP au moyen de différents projets partiels.

Dès le début, la Confédération a prévu d'évaluer la mise en place et l'impact du CM FP. En 2010 et 2011, une première évaluation externe a été réalisée sur son application dans les cantons¹.

Le but de la deuxième phase d'évaluation est de mesurer son efficacité. Le bureau d'études Egger, Dreher & Partner a été mandaté pour effectuer cette évaluation.

Le présent rapport a pour objet les résultats de l'évaluation.

1.2 Objectifs de l'évaluation et questions de recherche

1.2.1 Objectifs principaux

Le principal objectif de l'évaluation est d'étudier l'impact du CM FP depuis son introduction.

Il s'agit essentiellement de mesurer les effets directs du CM FP sur les groupes-cibles (résolution des problèmes, exploitation des ressources personnelles, satisfaction, accès à la formation professionnelle, etc.) ainsi que les effets indirects sur les objectifs globaux (hausse du taux de réussite au degré secondaire II, baisse du chômage des jeunes, etc.). La question de l'efficacité du CM FP sera également étudiée.

Cette évaluation doit enfin créer une base permettant de corroborer ou de réfuter les cinq hypothèses suivantes en rapport avec le CM FP.

- H1 : Les acteurs principaux (institutions) de l'environnement du CM FP font preuve d'une plus grande volonté en termes de participation et de coopération.
- H2 : Le CM FP donne lieu à des déroulements différenciés et à des conditions-cadre organisationnelles plus efficaces dans les offices cantonaux de la formation professionnelle.

¹ cf. Landert Partner; Projet national Case management « Formation professionnelle ». Rapport sur l'évaluation de la mise en œuvre. 2011.

- H3 : Le CM FP améliore les effets de la prise en charge individuelle du cas, aussi bien auprès du jeune concerné, que des autres parties prenantes.
- H4 : Une collaboration cohérente aux interfaces entre le CM FP et les institutions du système de sécurité sociale permet également aux jeunes n'ayant pas réussi du premier coup à entreprendre une formation de développer à temps une stratégie de formation en phase avec leurs compétences.
- H5 : Les jeunes accompagnés par le CM FP achèvent leur formation du degré secondaire II et sont moins souvent touchés par le chômage ou dépendants de l'aide sociale.

1.2.2 Objectifs détaillés

D'après le cahier des charges de l'étude, l'évaluation de la pertinence des cinq hypothèses nécessite l'analyse des questions suivantes :

- Qualité de la structure
 - Les structures du CM FP conduisent-elles à des prestations de soutien meilleures et plus efficaces ?
 - Quelle est l'influence des structures du CM FP sur les interlocuteurs et les participants à la procédure ?
 - Les structures du CM FP permettent-elles une intégration durable pour un développement à long terme ?
 - Dans quelle mesure le respect des directives sur la protection des données a-t-il des répercussions sur la collaboration des participants à la procédure ?
 - Dans quelle mesure les structures du case management influencent-elles l'utilisation de CaseNet ?
 - Quel est l'effet des structures du case management sur la collaboration en réseau des spécialistes ?
- Qualité du processus
 - Quels aspects du CM FP caractérisent les structures ou sont particulièrement marqués ?
- Effet direct
 - Quels groupes cibles peuvent bénéficier en particulier du CM FP ou à quels groupes cibles convient-il ? A quels groupes ne convient-il pas ?
 - Quel est le degré de satisfaction des jeunes à l'égard du soutien apporté par le CM FP ?
 - Le soutien apporté par le CM FP permet-il de réduire les problèmes rencontrés par les jeunes, de renforcer leurs ressources et de les amener à entreprendre une formation postobligatoire ?
 - Quel est le degré de satisfaction des participants à la procédure par rapport au CM FP ?
 - Comment le CM FP est-il reçu auprès des spécialistes et des institutions participantes ?

- Effet indirect
 - Quel est l'effet du CM FP sur le système global (AC, AI, aide sociale, formation, etc.) ?
 - Dans quelle mesure le CM FP contribue-t-il à l'atteinte de l'objectif de 95 % des jeunes de moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II? Quels cantons ont déjà atteint cet objectif ?
- Efficience
 - Les prestations fournies par le CM FP font-elles état, pour un effet identique, d'un meilleur rapport coûts-bénéfice ?
 - Les structures du CM conduisent-elles à une augmentation des ressources financières et est-ce que celles-ci sont investies avec une plus grande efficacité ?
 - Où a-t-on ou qui a pu réaliser des économies sur la base du CM FP ?

1.3 Sources des données et méthodes de collecte et d'analyse

Les bases d'informations et les données suivantes ont été utilisées pour répondre aux questions.

- Analyse des enquêtes et des bases d'informations existantes (« Desk Research »)
- Consultation des services cantonaux en charge du CM FP (sondage en ligne dans tous les services et interviews dans 15 services)
- Consultation des offices de la formation professionnelle (interviews dans 15 cantons)
- Consultation des services sociaux régionaux ou communaux et des offices régionaux de placement (sondage en ligne)
- Consultation des entreprises formatrices (sondage en ligne)
- Consultation des enseignants des classes de dernière année de l'école obligatoire qui ont été en contact avec le CM FP (sondage en ligne)
- Consultation de jeunes concernés (sondage en ligne)
- Analyse (anonyme) de données issues du logiciel de gestion des cas CaseNet utilisé par les services en charge du CM FP
- Analyse des témoignages existants de jeunes ayant terminé l'école obligatoire (données cantonales)
- Analyse des statistiques cantonales et enquêtes (parcours des jeunes ayant terminé l'école obligatoire lors de la transition I, jeunes quittant leur apprentissage avant la fin, jeunes diplômés du degré secondaire II, etc.)
- Analyse des statistiques de l'assurance-chômage (SECO) et de l'aide sociale (OFS)

Les différentes sources d'informations et méthodes d'enquête sont détaillées au point 2.

1.4 Durée et organisation de l'évaluation

Du côté de l'entreprise Egger, Dreher & Partner AG, le projet a été traité par Marcel Egger (direction du projet), Adrian Wüthrich et Daniela Egger-Mikic. Du côté du mandant, le projet a été géré par Christian Eicher.

Les travaux ont été réalisés entre septembre 2014 et septembre 2015.

2 Analyses réalisées

2.1 Analyses secondaires

Dans le cadre des analyses réalisées, la documentation suivante a été étudiée à titre complémentaire :

- Documents relatifs aux concepts cantonaux de CM FP
- Evaluations du CM FP dans les cantons
- Evaluation nationale des concepts et des processus de mise en œuvre du CM FP dans les cantons par Landert & Partner en 2011
- Statistiques et chiffres cantonaux relatifs au CM FP

2.2 Sondage en ligne auprès des services responsables du CM FP

Procédure

En décembre 2014, il a été demandé aux 25 responsables cantonaux du CM FP de participer à un bref sondage en ligne.

Le but de ce sondage était principalement de savoir quels documents, informations et coordonnées allaient pouvoir être mis à disposition par le canton pour la poursuite des analyses dans le cadre de l'évaluation.

Taux de retour

Tous les cantons invités à participer au sondage y ont pris part.

Informations demandées

Les questions suivantes ont été posées lors du sondage :

- Quels jeunes peuvent participer au Case management Formation professionnelle (CM FP) dans votre canton et comment définissez-vous actuellement le groupe-cible du CM FP ?
- Quelles personnes et institutions sont autorisées à annoncer des jeunes au CM FP de votre canton ? Veuillez cocher toutes les personnes ou les organes qui ont déjà annoncé des jeunes au CM FP.
- Des études (enquêtes, sondages, etc.) ont-elles déjà été réalisées dans votre canton sur une ou plusieurs des problématiques ci-après ?
- Existe-t-il dans votre canton des enquêtes qui portent sur les transitions des jeunes ayant terminé l'école obligatoire et indiquent quelles sont les solutions trouvées par ces jeunes à l'issue de leur scolarité obligatoire (apprentissage, offre transitoire, école secondaire, stage, semestre de motivation, solution privée, etc.) ?

- Avez-vous récolté les adresses e-mail des participants au CM FP dans votre canton et seriez-vous prêt à les mettre à notre disposition sous certaines conditions afin que nous puissions envoyer un questionnaire en ligne à ces personnes en vue de l'évaluation ?
- Des enquêtes portant sur les solutions trouvées par les jeunes qui abandonnent leur apprentissage ont-elles déjà été réalisées ?

2.3 Interviews dans 15 cantons

Procédure et échantillon

Sur la base des réponses au questionnaire en ligne, il a été convenu avec le mandant de sélectionner 15 cantons et d'analyser de façon plus approfondie leur CM FP dans le cadre d'entretiens sur place. Pour la sélection des cantons, les critères suivants ont été retenus :

- Les cantons sélectionnés sont situés en Suisse alémanique (10), en Suisse romande (4) et en Suisse italienne (1).
- Tous les cantons retenus disposent de statistiques au sujet du parcours des jeunes ayant terminé l'école obligatoire.
- Tous les cantons qui utilisent le logiciel de gestion des cas CaseNet et qui possèdent donc des données statistiques sur les participants au CM FP ont été sélectionnés.
- Des cantons dont le CM FP a été intégré de façon différente sur le plan organisationnel ont été retenus.

Personnes interviewées

L'objectif était de réaliser une interview avec chacun des responsables du CM FP ainsi qu'avec les cadres supérieurs de l'office de la formation professionnelle et de l'office de l'école obligatoire chargés de ce sujet. Un entretien a pu avoir lieu avec les responsables du CM FP dans tous les cantons. Parmi les 15 cantons sélectionnés, 4 cantons n'ont pas souhaité réaliser un autre entretien avec les supérieurs hiérarchiques de l'office de la formation professionnelle et 6 cantons n'ont pas souhaité réaliser un entretien avec les supérieurs hiérarchiques de l'office de l'école obligatoire. Les cantons concernés ont à chaque fois cité comme motif le fait que le CM FP cantonal était en position de répondre de manière exhaustive à toutes les questions.

Informations demandées et questionnaire

Pendant les interviews, les thèmes suivants ont été abordés :

- *Organisation* : questions à propos de l'organisation du CM FP (état des lieux des cas, équivalents plein temps, intégration organisationnelle, etc.)
- *Groupe cible* : comment est défini le groupe cible du CM FP ?
- *Caractéristiques des processus du CM FP* :
 - comment se déroulent le tri et la sélection des cas ?
 - à quel moment l'accompagnement d'une personne par le CM FP prend-il fin ?
- *Effets du CM FP* :
 - quelles sont les répercussions du CM FP sur les processus et les structures de l'office de la formation professionnelle dans son ensemble ?
 - quelles sont les répercussions du CM FP sur la qualité des prestations de soutien fournies aux personnes cibles ?
 - quel est l'effet des structures du CM FP sur la collaboration en réseau des spécialistes ?
 - quel est le degré de satisfaction des participants à la procédure vis-à-vis du CM FP ? Comment le CM FP est-il reçu par les participants à la procédure ? Ces estimations s'appuient-elles sur des documents de référence (sondages, enquêtes) ?
- *Durabilité des nouvelles structures* : les structures existantes du CM FP permettent-elles une intégration durable pour un développement à long terme du CM FP ?
- *Protection des données* : dans quelle mesure le respect des directives sur la protection des données a-t-il des répercussions sur la collaboration des participants à la procédure ?
- *Logiciel de gestion des cas* : utilisation de CaseNet / CM-Online (actuellement et à l'avenir)
- *Efficacité* : où a-t-on pu réaliser des économies grâce à l'existence du CM FP ?

2.4 Sondage en ligne auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CM FP

Procédure :

Dans les 14 cantons participant à l'étude, chaque services qui annoncent les cas ou institutions partenaires qui, d'après les déclarations des services responsables du CM FP, a été en contact occasionnel ou régulier avec le CM FP, a été questionné au moyen d'un sondage en ligne. Les coordonnées de ces services qui annoncent les cas et institutions partenaires ont été fournies par les différents services responsables du CM FP. Le sondage en ligne a été effectué en allemand et en français. Voici les institutions invitées à participer au sondage dans la mesure où elles avaient déjà eu des contacts avec le CM FP :

- Directions des écoles du degré secondaire I

- Travailleurs sociaux en milieu scolaire
- Services de psychologie scolaire
- Centre d'information professionnelle / orientation professionnelle / orientation de carrière
- Offres transitoires / semestre de motivation
- Ecoles professionnelles
- Inspection du travail / surveillance de l'apprentissage
- Offices des affaires sociales / services sociaux
- Offices régionaux de placement
- Offices de l'assurance-invalidité
- Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA)
- Services de psychiatrie
- Foyers
- Délégués à l'intégration et offices de l'immigration
- Organes de conseil publics destinés aux jeunes (offices cantonaux, communes, etc.)
- Organes de conseil privés destinés aux jeunes (fondations, associations, fédérations, entreprises privées, etc.)

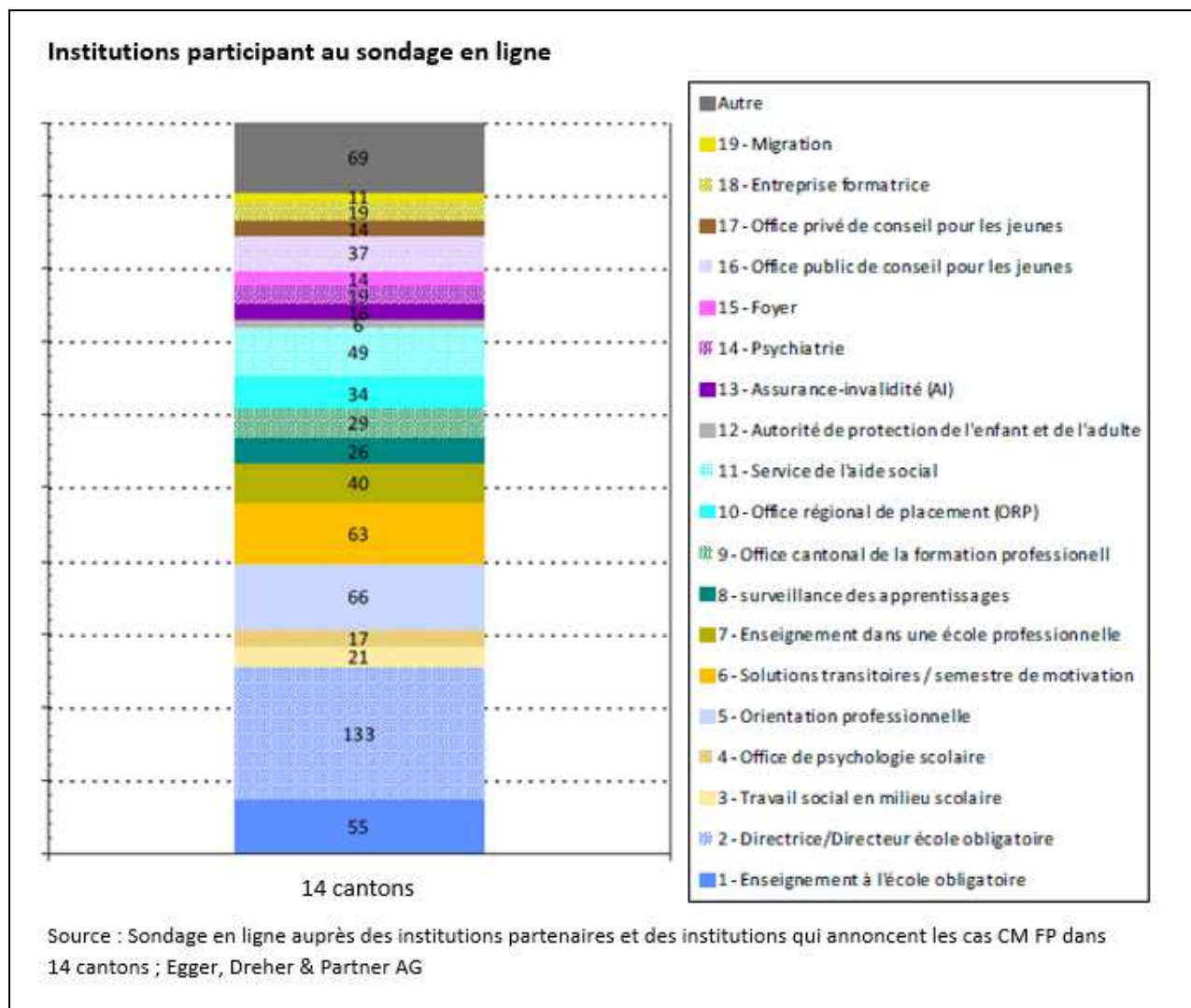
Contenus :

Dans le cadre du sondage en ligne, les personnes ciblées ont été interrogées sur les sujets suivants :

- Quelles sont les attentes vis-à-vis du CM FP ?
- Comment sont jugées les prestations du CM FP ?
- En quoi l'existence du CM FP modifie-t-elle la charge de travail des différents services ?
- Dans quelle mesure et à quelle fréquence le CM FP est-il utilisé ?
- Quelles répercussions le CM FP a-t-il eu sur les services concernés et sur leurs prestations ?
- Combien de personnes ont été annoncées au CM FP l'an dernier et pour quelle raison ? Quels ont été les effets de la participation au CM FP pour les jeunes concernés ?

Echantillon :

Le graphique ci-dessous représente l'échantillon des services qui annoncent des cas au CM FP et de ses institutions partenaires qui ont participé au sondage en ligne (certains participants peuvent être cités plusieurs fois, comme c'est le cas pour les catégories Direction d'école et Enseignant).



Le questionnaire a été rempli par 58,2 % des institutions contactées, soit 629 institutions sur 1080. 57 institutions, ce qui représente 5,3 % du total, ont explicitement indiqué qu'elles ne participeraient pas au sondage au motif qu'elles n'avaient aucun lien avec le CM FP.

Une comparaison de l'échantillon ci-dessus avec la structure des services qui annoncent les cas au CM FP (cf. point 3.3) montre que certaines institutions sont surreprésentées ou sous-représentées dans l'enquête :

- La part des représentants de l'école obligatoire, des organes de conseil et des écoles secondaires ayant pris part à l'enquête est supérieure à la part des participants au CM FP qui ont été annoncés par ces trois catégories d'institutions. Ces institutions sont donc plutôt surreprésentées dans l'enquête.

- En revanche, les catégories Travailleurs sociaux en milieu scolaire, Semestre de motivation et offres transitoires, ORP et Services sociaux sont sous-représentées.

En raison de ces différences structurelles entre l'échantillon et la population, les résultats du sondage en ligne n'ont pas été analysés uniquement en fonction de l'échantillon global, mais aussi séparément pour chaque catégorie d'institutions partenaires (cf. point 4).

2.5 Sondages en ligne auprès des participants au CM FP

Procédure :

Outre le sondage en ligne auprès des services annonçant les cas et des institutions partenaires, un autre sondage en ligne été réalisé auprès des participants au CM FP. Nous souhaitions directement inviter ces derniers à participer à l'enquête mais en raison des directives relatives à la protection des données, les services responsables du CM FP n'étaient pas autorisés à nous divulguer leur adresse e-mail. Les invitations à participer ont donc été directement envoyées par les services responsables du CM FP.

Contenus :

Dans le cadre du sondage en ligne, les jeunes ont été interrogés sur les sujets suivants :

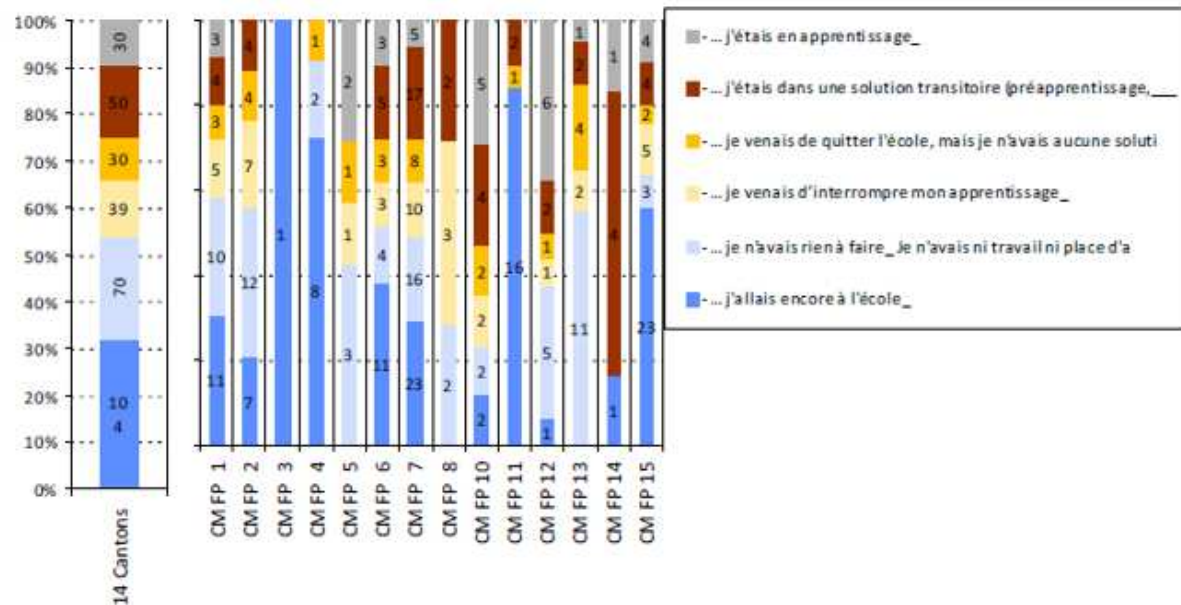
- Participer au CM FP a-t-il permis d'améliorer la situation de vie ?
- Le CM FP a-t-il contribué au choix d'une profession ?
- Le CM FP a-t-il aidé à renforcer la confiance en soi et la motivation à chercher et à trouver une place d'apprentissage ?
- Le CM FP a-t-il permis de résoudre certains problèmes ?
- L'accompagnement fourni par le CM FP a-t-il été suffisant ?
- Participer au CM FP a-t-il permis de réduire le nombre d'interlocuteurs ?
- Quel est le degré de satisfaction global des jeunes vis-à-vis du CM FP?

Echantillon et retour :

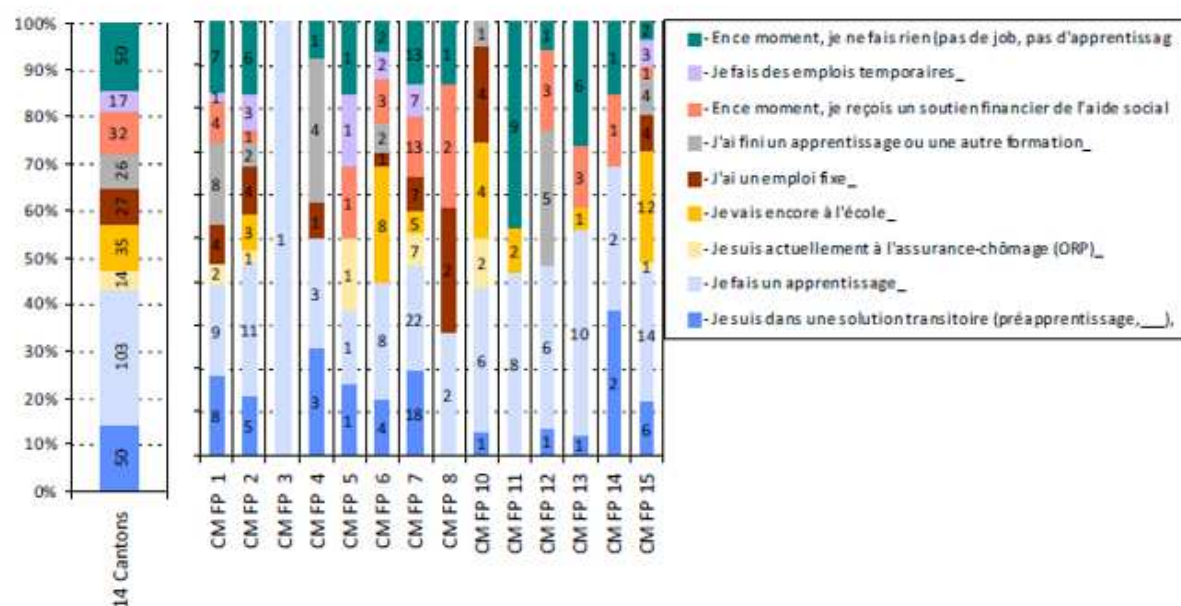
Au total, 304 jeunes participants au CM FP ont rempli le questionnaire. Le graphique ci-dessous présente l'échantillon de jeunes participant au CM FP qui ont pris part au sondage en ligne.

Jeunes participant au sondage en ligne

Quand je me suis annoncé/e au CM FP...



Qu'est-ce que vous faites en ce moment?



Une comparaison avec les données concernant la structure des participants au CM FP conformément au point 3.3 et à l'annexe C (p. 10) montre que l'échantillon de l'enquête représente relativement bien la population : 16 % des jeunes interrogés (50 sur 304 personnes interrogées) se trouvaient dans une solution transitoire au moment de l'enquête (population : 18 %), 42 % suivaient une formation du degré secondaire II ou l'ont entre-temps achevée (population : 48 %), 14 % occupaient un emploi fixe ou temporaire (population : 9 %) et le reste des jeunes interrogés allaient encore à l'école ou n'avaient pas encore trouvé de solution.

3 Description du case management « Formation professionnelle »

3.1 Etat des lieux avant la création du CM FP

Différentes études ont montré que le taux de réussite au degré secondaire II s'élevait à environ 90 %. Face à ce résultat, les partenaires de la formation professionnelle (à savoir la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail) se sont fixé pour objectif, notamment sous la forme de lignes directrices dans le cadre du projet Transition, de porter la part des moins de 25 ans titulaires d'un diplôme du degré secondaire II à 95 % d'ici à 2015².

Dans son « Etude approfondie sur les offres de formation transitoires entre scolarité obligatoire et formation professionnelle » réalisée en 2006, l'entreprise Egger, Dreher & Partner AG était arrivée à la conclusion que les structures cantonales de l'époque permettaient à la grande majorité des jeunes de réussir leur transition du degré secondaire I vers une formation du degré secondaire II (transition I) et qu'aucune action n'était nécessaire concernant ce groupe cible, auquel appartenaient plus de 90 % des jeunes ayant terminé l'école obligatoire. La principale nécessité d'action stratégique était de réduire les 2,5 % à 3 % des jeunes par volée en grande difficulté lors de la transition I.

Les champs d'action centraux suivants ont ainsi été identifiés :

- Détecter précocement les jeunes qui risquent de rencontrer des problèmes lors de la transition I.
- Garantir qu'aucun jeune ne quitte l'école obligatoire ou n'interrompe un apprentissage sans projet de formation ultérieure.
- Concevoir et mettre en place des modèles avec un suivi des cas à long terme avant, pendant et après la transition I afin de régler durablement les déficits complexes et les problèmes multiples des jeunes.

Dans le cadre du projet Transition, une série de mesures ont été définies et mises en œuvre afin de porter le taux des jeunes titulaires d'un diplôme du degré secondaire II à 95 %. Le projet « case management « Formation professionnelle » (CM FP) faisait partie de ces mesures.

La mise en œuvre est assurée par les cantons, qui sont soutenus par la Confédération conformément aux art. 3, let. a et c, art. 7 et 12 de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr). La Confédération a accordé aux cantons un financement de départ de 20 millions de francs pendant l'introduction du CM FP entre 2008 et 2011, ainsi que la somme de 15,5 millions de francs pendant la phase de consolidation³.

² CDIP; Rapport final du 31 janvier 2011 sur le projet Transition

³ Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie; Financement du Case management « Formation professionnelle » : phase de consolidation 2012 à 2015; 17.11.2010.

3.2 Objectifs du CM FP

Dans son concept « Le case management < formation professionnelle >. Principes et mise en œuvre dans les cantons (2007) », le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) définit les objectifs du CM FP de la façon suivante : « En matière de formation professionnelle, le case management se comprend comme une procédure structurée visant à appliquer des mesures adéquates aux jeunes dont l'accès au monde du travail risque sérieusement d'être compromis. Il sert à coordonner les interventions des différents acteurs par-delà les frontières institutionnelles et professionnelles et même au-delà de la période durant laquelle les jeunes choisissent une profession et suivent une formation professionnelle initiale. [...]. L'objectif est d'éviter que des jeunes s'écartent du système éducatif ou plus exactement de contribuer à leur permettre d'obtenir un premier diplôme postobligatoire.

Les concepts de mise en œuvre du CM FP élaborés par les cantons mentionnent tous l'objectif d'augmenter la part des diplômés du degré secondaire II grâce au CM FP.

3.3 Types de CM FP

Les CM FP des 15 cantons étudiés de façon approfondie sont différents, parfois même fondamentalement, et ce notamment en ce qui concerne les aspects suivants :

- Intégration organisationnelle dans le système global
- Définition du groupe cible
- Compréhension des objectifs visés dans le cadre du suivi des cas
- Gestion des admissions (processus de sélection)
- Intensité de l'encadrement

Ces cinq aspects sont étudiés en détail dans les points suivants.

3.3.1 Intégration organisationnelle dans le système global

En termes d'intégration organisationnelle, les quinze services chargés du CM FP qui ont été étudiés de manière approfondie peuvent être répartis en quatre catégories différentes. Parmi les quinze CM FP étudiés, un seul est géré par un prestataire externe sur la base d'une subvention (aide financière). Sept services chargés du CM FP constituent des unités organisationnelles à part entière au sein d'un office de la formation professionnelle ou d'un office de l'orientation professionnelle. Dans quatre cantons, le CM FP est une prestation fournie par un office de l'orientation professionnelle et dans trois cantons, il est géré par différents services cantonaux selon le groupe cible (CM degré secondaire I et CM degré secondaire II).

3.3.2 Définition du groupe cible

Le tableau suivant montre les critères utilisés pour définir le groupe cible du CM FP dans les quinze cantons sélectionnés.

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Groupe cible (x = oui, impérativement, (x) = oui, mais pas impérativement, [vide] = non)															
La personne doit présenter des problèmes multiples.	x	(x)		(x)	x			(x)		(x)		x		x	(x)
La personne doit présenter des facteurs de risque qui impliquent qu'elle a de forts risques ne pas obtenir un diplôme du degré secondaire II.							(x)				x				
Plusieurs services spécialisés sont ou doivent être impliqués.	x	(x)				(x)		(x)		(x)					(x)
Le parcours suivi par la personne lors de la transition I laisse supposer qu'elle risque de ne pas intégrer/terminer une formation du degré secondaire II.			x				(x)	(x)	x	(x)			x		
La personne n'a pas de problème de dépendance.										x		x			
La personne n'a pas demandé / ne reçoit pas de prestations de l'Al.												x	x		
Type de groupe cible	2	2	1	2	2	2	3	3	1	3	2	2	1	2	2

Tableau 2 : Définition du groupe cible dans les 15 CM FP sélectionnés

En résumé, il est possible de dégager trois définitions de groupe cible :

- **Définition n° 1** : les CM FP de ces cantons s'adressent aux jeunes qui, sur la base des observations réalisées pendant la phase de transition entre l'école obligatoire et la formation post-obligatoire, présentent un risque élevé de ne pas suivre ou achever une formation du degré secondaire II. Il s'agit des jeunes qui se retrouvent sans projet de formation ultérieure à la fin de l'école obligatoire, après une solution transitoire ou après l'interruption d'une formation professionnelle, ainsi que des jeunes qui n'ont suivi aucune formation et ne possèdent aucun diplôme. Parmi les quinze CM FP étudiés, trois se concentrent essentiellement sur ce groupe cible. Sur la base des documents complémentaires disponibles, nous partons en outre du principe que quatre CM FP parmi les cantons n'ayant pas fait l'objet d'une étude approfondie appliquent cette définition.
- **Définition n° 2** : pour savoir si une personne doit être annoncée au CM FP, ces cantons examinent en premier lieu la situation du jeune pour déterminer s'il court un plus grand risque de ne pas obtenir un diplôme du degré secondaire II du fait de ses problèmes multiples au niveau scolaire, linguistique, personnel ou social. Le fait que le jeune dispose ou non d'une solution transitoire est secondaire. Dans ces cantons, les jeunes sans projet de formation ultérieure qui ne présentent pas de problèmes multiples sont pris en charge par d'autres services et bénéficient d'autres mesures. Sur les quinze cantons étudiés, huit appliquent cette définition ; parmi les cantons restants, quatre autres services chargés du CM FP définissent leur groupe cible de manière similaire.
- **Définition n° 3** : dans ces cantons, le CM FP se focalise d'une part sur la détection précoce des jeunes rencontrant des problèmes multiples conformément à la définition n° 2 et d'autre part, il s'efforce d'aider les personnes qui correspondent à la définition n° 1, indépendamment du fait qu'elles présentent des problèmes multiples ou non. Quatre services chargés du

CM FP parmi les quinze cantons étudiés ainsi qu'un service des cantons restants définissent le groupe cible de cette façon.

La définition du groupe cible n° 3 est la plus complète. Elle garantit d'une part l'identification et la résolution précoce des problèmes multiples potentiels, et permet d'autre part d'intégrer au CM FP toutes les personnes qui ne réussissent pas leur transition I, même si elles n'ont pas à proprement parler de problèmes complexes.

3.3.3 Compréhension des objectifs visés dans le cadre du suivi des cas

Outre les différences en matière de définition du groupe cible, les CM FP des différents cantons se distinguent également au niveau de la compréhension des objectifs. En effet, les CM FP n'appliquent pas tous les mêmes critères pour déterminer quand ils ont atteint leur objectif et à quel moment le cas peut être classé.

Aucun des quinze services chargés du CM FP qui ont été étudiés ne considère que son rôle consiste uniquement à guider les personnes cibles vers une projet de formation ultérieure qui leur convienne. Toutefois, deux services chargés du CM FP estiment que leur objectif est atteint si la personne intègre une formation professionnelle initiale. Six services continuent d'assurer le suivi des personnes qui ont commencé un apprentissage jusqu'à ce qu'elles ne risquent plus d'échouer. Les sept autres services poursuivent quant à eux le suivi des personnes qui effectuent un apprentissage jusqu'à ce qu'elles obtiennent un diplôme du degré secondaire II (voir tableau ci-dessous).

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Clôtures des cas par le CM FP															
Le cas est classé lorsqu'un projet de formation a été trouvé.															
Le cas est classé lorsque le jeune intègre une formation professionnelle initiale.													X	X	
Le cas est classé lorsque le jeune intègre une formation professionnelle initiale et qu'il ne risque plus d'échouer.	X	X				X	X	X				X			X
Le cas est classé lorsque le jeune a obtenu un diplôme du degré secondaire II (tous les cas restent suivis par le CM FP)			X	X	X				X	X	X				

Tableau 3 : Compréhension des objectifs : quand un cas est-il considéré comme classé ?

Si, au cours de l'accompagnement d'une personne par le CM FP, il s'avère que l'objectif visé ne peut être atteint, tous les services chargés du CM FP étudiés peuvent décider de classer le cas. Une telle situation peut se produire lorsque la personne concernée ne souhaite plus bénéficier d'aucun soutien, lorsque ses chances d'intégrer une formation professionnelle initiale s'amenuisent, lorsque la poursuite de l'accompagnement est vouée à l'échec pour d'autres raisons (par ex. à cause d'un manque de coopération) ou lorsque les exigences techniques minimales ne sont plus satisfaites (résidence dans le canton, limite d'âge, etc.).

3.3.4 Gestion des admissions (processus de sélection)

Les cantons recourent à différents processus pour détecter les personnes ciblées par le CM FP et les annoncer.

- Dans sept cantons sur les quinze étudiés, le CM FP est lancé dès qu'un jeune s'annonce de lui-même auprès du CM FP ou qu'une personne impliquée (parents, enseignants, services concernés, etc.) signale son cas (services chargés du CM FP 1, 4, 9, 10, 12, 13 et 14). La stratégie utilisée par ces CM FP pour atteindre le groupe cible est de faire connaître les services fournis par le CM FP à un maximum d'institutions et d'acteurs en contact avec les jeunes qui éprouvent des difficultés lors de la transition I. Une telle démarche vise à garantir que les personnes CM FP appartenant au groupe cible défini soient effectivement prises en charge par le CM FP.
- Les huit autres cantons étudiés appliquent une procédure qui identifie systématiquement les jeunes correspondant au groupe cible et qui sont annoncés au CMFP selon des critères définis (gestion systématique des admissions): les facteurs de risque potentiels sont identifiés chez tous les élèves de manière (plus ou moins) systématique dès l'école obligatoire et une annonce est faite au CM FP en cas de besoin (services chargés du CM FP 2, 3, 6, 7, 8 et 11) et/ou tous les élèves quittant l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure sont recensés vers la fin de la dernière année scolaire obligatoire et leur cas est systématiquement transmis au CM FP en cas de besoin (services chargés du CM FP 2, 5, 6, 7, 8 et 15). Dans un des quinze cantons, une procédure systématique semblable est également en place pour les jeunes qui interrompent leur apprentissage (CM FP 8).

Dans les quinze cantons, il revient en fin de compte toujours aux services chargés du CM FP de décider si une personne annoncée au CM FP doit effectivement être prise en charge par ce dernier. Pour ce faire, les CM FP se réfèrent à la définition du groupe cible qu'ils ont préalablement choisie.

Le tableau suivant montre les processus de sélection suivis par les quinze services chargés du CM FP qui ont été étudiés.

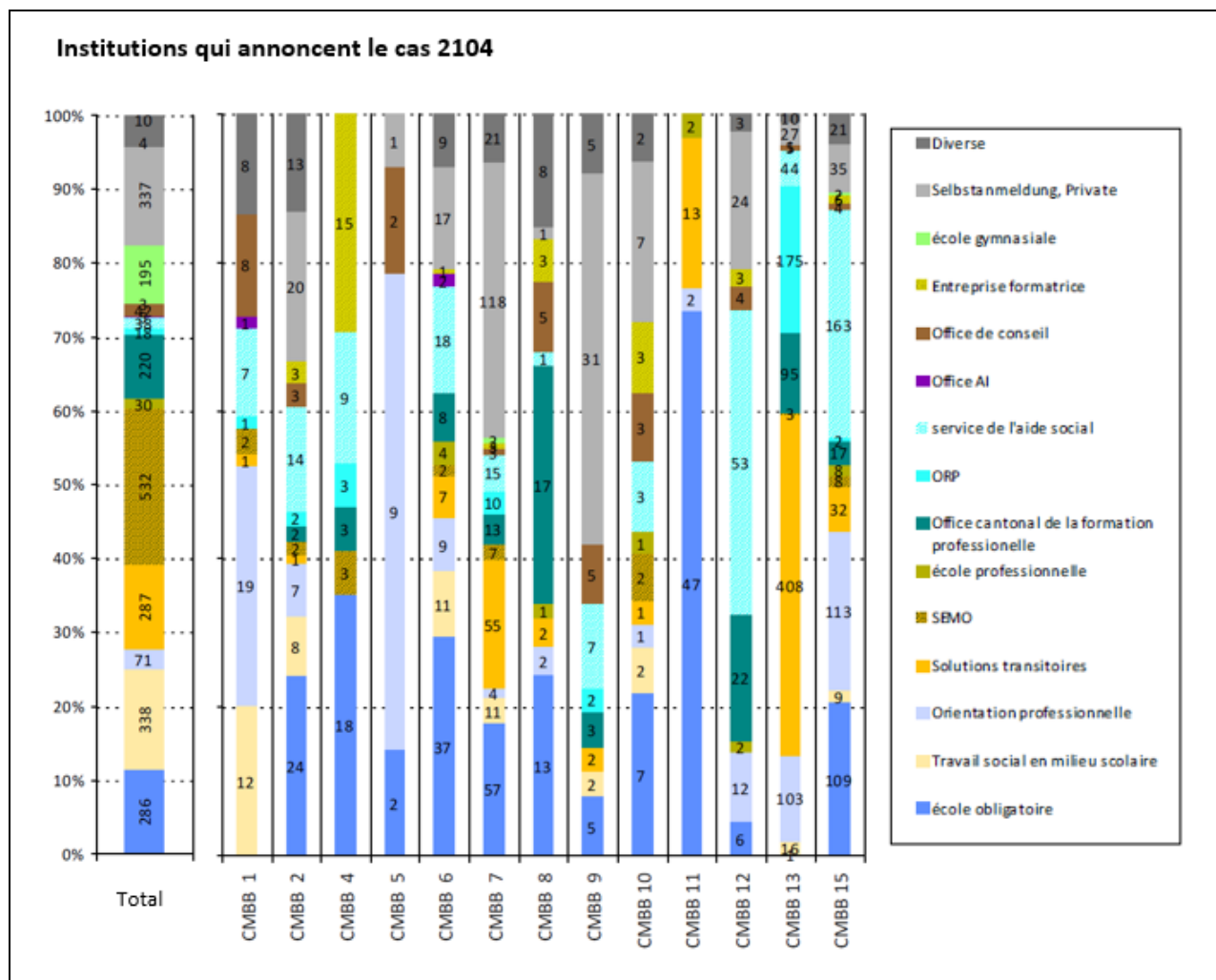
	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Processus de sélection x = critère appliqué ; (x) = critère partiellement appliqué															
1. Les jeunes peuvent s'annoncer d'eux-mêmes.	(x)	x	x		x	x	x	x	x	x		x	x	x	x
2. Les jeunes peuvent être annoncés au CM FP par des services impliqués qui jugent la démarche nécessaire.	x	x	x	x	x	(x)	x	x	x	x	x	x	x	x	x
3. Les facteurs de risque potentiels sont identifiés chez tous les élèves de manière systématique dès l'école obligatoire et une annonce est faite au CM FP en cas de besoin.		x	(x)			(x)	x	x			(x)				
4. Tous les jeunes quittant l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure se voient proposer une solution appropriée et/ou sont annoncés au CM FP.		x			(x)	(x)	x	x							x
5. Tous les jeunes qui ont interrompu leur apprentissage et n'ont aucun projet de formation ultérieure se voient proposer une solution appropriée et/ou sont annoncés au CM FP.								x							
6. Tous les jeunes qui quittent une solution transitoire se voient proposer une solution appropriée et/ou sont annoncés au CM FP.															
7. Le CM FP décide de l'admission du jeune.	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x

Tableau 4 : 'Gestion des admissions des jeunes dans les services chargés du CM FP (processus de sélection)

Du fait des différents processus de sélection et des différentes définitions du groupe cible, la provenance des cas signalés au CM FP peut nettement varier d'un canton à l'autre.

Institutions qui annoncent les cas

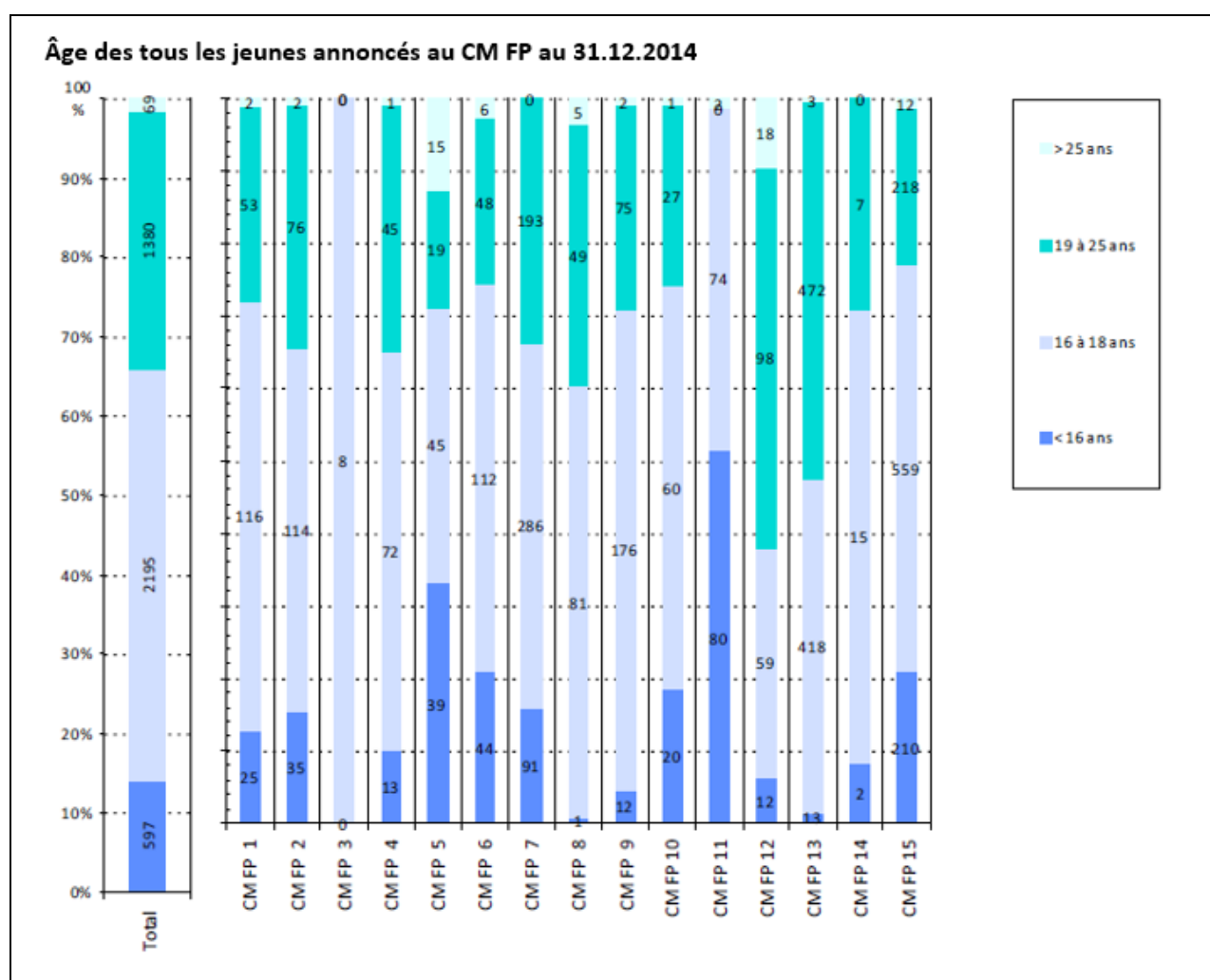
Le graphique ci-dessous montre par quel canal les personnes annoncées en 2014 ont été dirigées vers le CM FP, cela dans tous les services chargés du CM FP étudiés qui utilisent CaseNet et disposent ainsi de statistiques à ce sujet.



Les canaux par lesquels les jeunes ont été adressés au CM FP sont très variés. Dans certains cantons, l'office de l'orientation professionnelle joue un rôle prépondérant, tandis que dans d'autres cantons, ce sont principalement les jeunes eux-mêmes qui s'inscrivent au CM FP. Certains services chargés du CM FP collaborent étroitement avec les prestataires de solutions transitoires alors que d'autres travaillent davantage avec les services sociaux. Dans plusieurs cantons, il semble que la coopération entre le service chargé du CM FP et l'école obligatoire fonctionne bien.

Âge des participants au CM FP

La plupart des services chargés du CM FP s'adressent principalement aux jeunes de moins de 25 ans (à l'exception d'un service qui accepte les personnes jusqu'à l'âge de 35 ans) qui remplissent les critères du groupe cible définis par le CM FP concerné (voir ci-dessus). Le graphique suivant prouve toutefois qu'il existe de grandes disparités entre les CM FP en ce qui concerne l'âge des participants. Ces disparités sont essentiellement liées à la combinaison des différents processus de sélection (par quel canal et à quel moment les jeunes sont annoncés au CM FP) et des diverses définitions du groupe cible (voir ci-dessus).

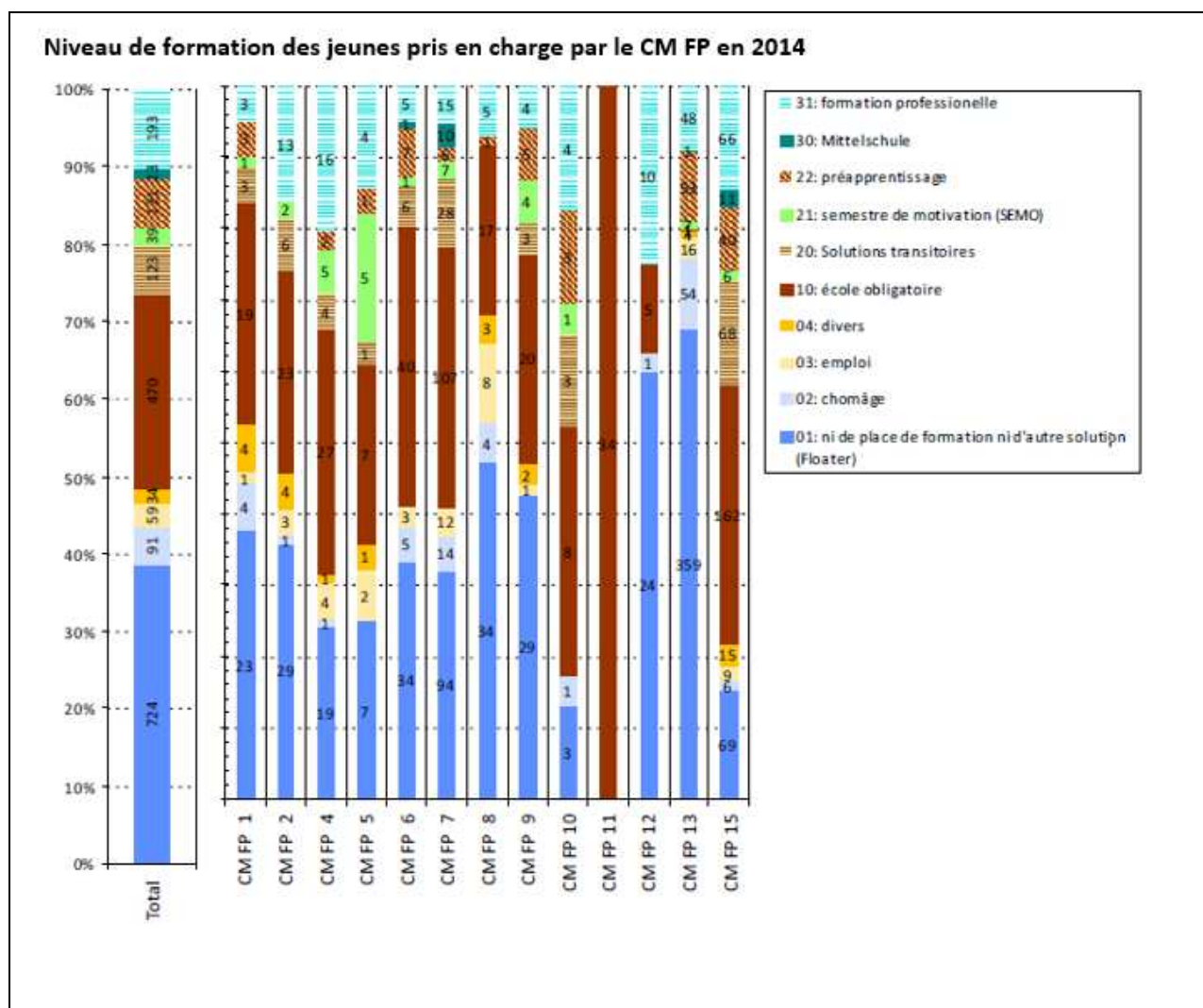


Les services chargés du CM FP 5, 6, 11, et 15 présentent un taux de participants âgés de 14 à 16 ans supérieur à la moyenne. On constate à l'inverse que certains services comme les CM FP 12 et 13 mettent comparativement plus l'accent sur les jeunes plus âgés et sans formation professionnelle.

Niveau de formation professionnelle des jeunes au moment d'intégrer le CM FP

Près de 43 % des participants au CM FP dans tous les cantons étudiés se sont annoncés peu de temps avant ou après la fin de l'école obligatoire, ou après avoir achevé une solution transitoire (ce qui correspond aux catégories 10, 20, 21 et 22 dans le graphique ci-dessous). Au moment d'intégrer le CM FP, environ 39 % de tous les participants ne suivaient aucune formation, ne possédaient aucune formation professionnelle, étaient sans solution transitoire et n'exerçaient aucune activité professionnelle (catégories 1 et 2 dans le graphique ci-dessous). Environ 12 % des jeunes suivaient une formation professionnelle initiale, fréquentaient une école secondaire, ou avaient interrompu une telle formation (catégories 30 et 31). Les 6 % restants travaillaient (à temps partiel) ou se trouvaient dans une autre situation.

La situation de départ des participants au CM FP varie d'un canton à l'autre (voir graphique ci-dessous). Comme pour les classes d'âge, les disparités entre les cantons sont, à notre avis, là aussi liées aux différents processus de sélection (par quel canal et à quel moment les jeunes sont annoncés au CM FP) et aux diverses définitions du groupe cible appliqués par les services chargés du CM FP.



3.3.5 Intensité de l'encadrement du côté du CM FP

En moyenne, chaque case manager (en équivalent plein temps) s'occupe de 69 cas. Parmi ces cas, 20 suivent une formation professionnelle initiale et bénéficient donc d'un encadrement moins étroit.

Cependant, le tableau suivant montre que l'intensité de l'encadrement diffère fortement d'un canton à l'autre. Le CM FP qui possède le moins de ressources en personnel par cas est le CM FP 2 (151 personnes encadrées par case manager, dont 46 suivant une formation professionnelle initiale). Les CM FP 1 et 11 disposent quant à eux de la plus haute intensité d'encadrement avec chacun moins de 20 cas actifs par case manager.

Nombre de cas moyen par case manager, resp. par collaborateur du CM FP (équivalent plein temps) (au 31.12.2014)										
	Nombre de cas par case manager (équivalent plein temps)					Nombre de cas en moyenne par collaborateur du CM FP (équivalent plein temps)				
	Nombre de cas actifs sans solution	Nombre de cas actifs dans une solution transitoire	Nombre de cas dans une formation professionnelle initiale	Nombre de cas sans statut défini	Nombre de cas total	Nombre de cas actifs sans solution	Nombre de cas actifs dans une solution transitoire	Nombre de cas dans une formation professionnelle initiale	Nombre de cas sans statut défini	Nombre de cas total
Tous les cantons	22	14	19	12	68	19	12	16	10	57
CMFP 1	8	9	14	3	33	7	8	12	2	29
CMFP 2	66	28	46	11	151	58	25	41	10	134
CMFP 3	5	25	5	10	45	5	25	5	10	45
CMFP 4	8	11	29	2	49	7	10	25	1	43
CMFP 5	30	13	10	7	59	30	13	10	7	59
CMFP 6	49	23	29	5	105	41	19	24	4	88
CMFP 7	27	31	20	0	79	24	27	18	0	70
CMFP 8	14	3	2	51	68	12	2	1	44	59
CMFP 9	10	10	54	7	82	7	7	37	5	55
CMFP 10	37	16	25	5	83	27	12	18	3	60
CMFP 11	7	6	11	0	24	6	5	10	0	22
CMFP 12	20	1	9	5	34	16	1	7	4	27
CMFP 13	30	16	14	13	72	25	13	11	11	60
CMFP 14	0	0	0	42	42	0	0	0	35	35
CMFP 15	24	20	22	21	87	21	18	19	19	77

3.3.6 Typologie

En résumé, on constate que la structure des participants au CM FP est très différente d'un canton à l'autre. Cela s'explique d'une part par le fait que les CM FP s'adressent à des groupes cibles partiellement distincts, et d'autre part par le fait qu'il existe des disparités en ce qui concerne la gestion des admissions, les canaux ainsi que les institutions partenaires, qui collaborent étroitement avec le CM FP et lui annoncent des personnes.

Compte tenu de ce qui précède, quatre modèles de mise en œuvre du CM FP dans les cantons ont été identifiés :

- **Modèle A :** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. La condition d'admission étant la présence de problèmes complexes et multiples qui nécessitent un suivi étroit selon la méthode du case management. Dans ce cas, il n'y a pas de procédure systématique pour identifier les jeunes et les mener au CM FP. Le CM FP prend

donc en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués (modèle appliqué par les CM FP 1, 12 et 14).

- **Modèle B :** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont *systématiquement détectés* par un processus de sélection et une solution appropriée leur est proposée. Si un jeune présente des problèmes complexes et multiples, on lui propose de s'annoncer auprès du CM FP, ou alors son cas est directement signalé CM FP (modèle appliqué par les CM FP 2, 5, 8 et 15). Sinon, d'autres solutions sont mises en place (solutions transitoires, mentors, etc.).
- **Modèle C :** tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I sont *systématiquement détectés* par le CM FP et incités à s'annoncer auprès du CM FP. Selon la configuration du cas, le CM FP prend ensuite des mesures adéquates plus ou moins intensives, qu'il existe une problématique multiple ou non (modèle appliqué par le CM FP 7).
- **Modèle D :** le CM FP offre un accompagnement aux jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I. Les jeunes font souvent face à des problèmes multiples, mais, contrairement aux modèles A et B, ce n'est pas une condition impérative pour être admis au CM FP. Comme pour le modèle A, il n'y a pas de procédure systématique pour identifier les jeunes et les mener au CM FP. Le CM FP prend donc en charge les personnes qui s'annoncent d'elles-mêmes ou qui sont annoncées par les services impliqués (modèle appliqué par les CM FP 3, 4, 6, 9, 10, 11 et 13).

Dans le cas de certains CM FP correspondant aux modèles A et D, la structure des participants ne résulte pas uniquement d'une stratégie délibérée mais découle plutôt du fait que lesdits CM FP collaborent mieux avec certaines institutions qu'avec d'autres. Pour les CM FP qui appliquent le modèle B ou C, cette problématique entre moins en ligne de compte car il existe une gestion systématique des admissions qui fonctionne à un niveau global, indépendamment du réseau des services chargés du CM FP.

La présente étude est arrivée à la conclusion que les modèles B et C créaient les meilleures conditions pour permettre à un maximum de personnes d'obtenir un diplôme du degré secondaire II, alors qu'elles n'auraient pas réussi à le faire sans le CM FP. Quant à savoir lequel des modèles B ou C est le plus approprié, la réponse dépend du contexte de chaque canton. D'une manière générale, le modèle A n'est toutefois pas recommandé et le modèle D l'est seulement dans certaines conditions. De plus amples explications sont fournies aux points 5.2.1 et 5.2.2.

Admission dans le CM FP uniquement avec problématique multiple?	oui	Modèle A (CM FP 1, 12, 14)	Modèle B (CM FP 2, 5, 8, 15)
	non	Modèle D CM FP (3, 4, 6, 9, 10, 11, 13)	Modèle C (CM FP 7)
		non	oui
		Identification systématique / Gestion des admissions lors de la transition I?	

4 Résultats des analyses

Les points suivants présentent les résultats des analyses réalisées à partir des questions de recherche (cf. point 1.2). Les résultats de toutes les analyses (analyses quantitatives, interviews et sondage en ligne) y figurent également.

4.1 Qualité des structures et répercussions structurelles du CM FP

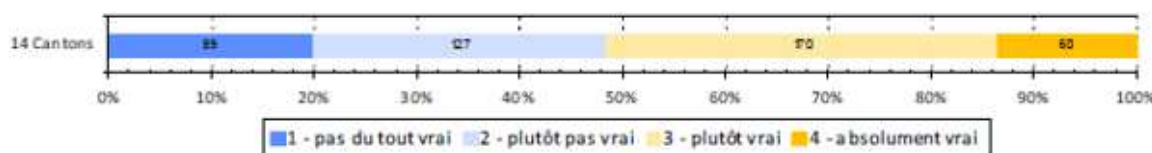
4.1.1 Quelle est l'influence des structures du CM FP sur les interlocuteurs et les participants à la procédure?

Dans le cadre d'un sondage en ligne (cf. point 2.4), nous avons demandé aux services qui annoncent les cas et aux institutions partenaires des quinze CM FP étudiés plus en profondeur, si leur collaboration avec le CM FP a conduit leur institution à prêter davantage attention aux jeunes en grande difficulté lors de la transition I et si cette collaboration leur a apporté de nouvelles connaissances qui leur sont utiles dans leur travail quotidien.

Le CM FP a permis à un peu plus de la moitié des institutions et des partenaires interrogés de prêter davantage attention aux jeunes en grande difficulté lors de la transition I. Les CM FP 2, 5, 11, 12 et 14 ont obtenu des résultats particulièrement probants à cet égard. Parmi ces cinq CM FP, quatre se situent en Suisse latine. Ce sont les enseignants et les directions des écoles du degré secondaire I ainsi que les inspections du travail et la surveillance de l'apprentissage qui ont le plus ressenti cet effet (cf. annexe A).

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« Le CM FP a eu pour résultat une attention plus élevée pour des jeunes avec des difficultés considérables à la transition I »



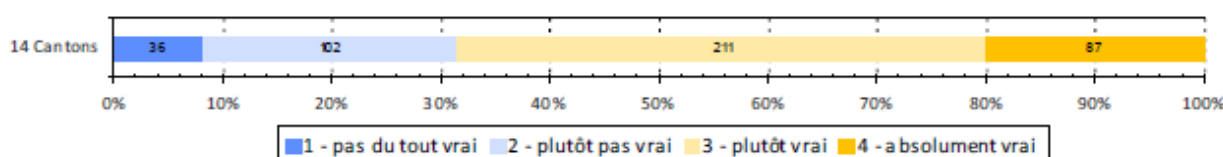
Près de 70 % de l'ensemble des institutions interrogées ont également indiqué que leur collaboration avec le CM FP leur a apporté des connaissances utiles dans leur travail quotidien. Cet avantage a été mentionné particulièrement souvent par les personnes interrogées dans les régions du CM FP 1, 2 et 4, ainsi que par les catégories d'institutions suivantes (seules les catégories comptant au minimum 10 participants ont été prises en compte) (cf. annexe A) :

Offres transitoires et semestre de motivation

- Services de psychologie scolaire
- Office cantonal de la formation professionnelle
- Services sociaux
- Services de psychiatrie
- Organes de conseil publics destinés aux jeunes

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« Grâce à la collaboration avec le CMFP, j'ai reçu des informations utiles pour mon travail (de dossier) quotidien »



4.1.2 Les structures du CM FP conduisent-elles à des prestations de soutien meilleures et plus efficaces?

Pendant les interviews réalisées avec les responsables ou les cadres supérieurs des écoles du degré secondaire I, des offices de la formation professionnelle et des services chargés du CM FP (cf. point 2.3), il leur a été demandé si les structures du CM FP conduisent en règle générale à des prestations de soutien meilleures et plus efficaces au moment de quitter l'école obligatoire pour le degré secondaire II et, si oui, dans quelle mesure. Cette question a été posée de manière ouverte, sans indication de réponses prédéfinies.

Voici les principaux avantages du CM FP cités pendant les interviews :

- La gestion des cas est plus efficace grâce à la coordination des différents services impliqués (avantage mentionné par sept cantons sur quinze).
- Le CM FP offre des prestations qui n'existaient pas jusqu'à présent pour le groupe cible (mentionnés à quatre reprises).
- Les structures du CM FP ont permis d'identifier et de combler d'autres lacunes au niveau de l'offre (mentionné à deux reprises).
- Le CM FP a permis de sensibiliser les acteurs concernés par la transition I (mentionné à deux reprises).

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Les structures du CM FP conduisent-elles à des prestations de soutien meilleures et plus efficaces ?															
1. Charge de travail allégée pour les autres institutions partenaires (p. ex. inspection du travail, enseignants)									X						
2. Gestion des cas plus efficace grâce à la coordination		X	X		X					X	X	X		X	X
3. Le CM FP offre des prestations qui n'existaient pas jusqu'à présent pour le groupe cible (pas d'augmentation de l'efficacité mais augmentation de l'efficacité).						X		X					X		X
4. Sensibilisation des acteurs concernés par la transition I	X						X								
5. Les structures du CM FP ont permis d'identifier d'autres lacunes au niveau des offres.				X			X								

Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

4.1.3 Le CM FP engendre-t-il des déroulements et des conditions-cadres organisationnelles plus différenciés et plus efficaces dans les offices de la formation professionnelle?

Dans quatre cantons (CM FP 2, 7, 8 et 15), l'introduction du CM FP a engendré une réorientation fondamentale des procédures lors la transition I. En effet, une procédure de sélection structurée garantissant systématiquement une solution transitoire appropriée à tous les jeunes sans projet de formation ultérieure lors de la transition I a été mise en place. En cas de besoin, cette procédure prévoit en outre le signalement de ces jeunes au CM FP.

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Le CM FP engendre-t-il des déroulements et des conditions-cadres organisationnelles plus différenciés et plus efficaces dans les offices de la formation professionnelle?															
Le CM FP est en fin de compte une offre supplémentaire pour un certain groupe cible, mais sinon peu d'améliorations ont été constatées à cet égard.															
La collaboration s'est améliorée au niveau de la gestion des cas.	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Les échanges d'informations entre les services se sont accrus afin de gérer les cas des jeunes ayant des problèmes multiples (identification précoce, suivi).	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X
Suite à l'introduction du CM FP, la collaboration s'est (durablement) intensifiée au niveau stratégique.		X		X		X	X	X					X		X
Le CM FP a entraîné une modification des processus lors de la transition I.		X					X	X							X
Le CM FP a entraîné un regroupement organisationnel (partiel) au niveau spatial ou procédural.							X	X							X

Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

Dans tous les cantons étudiés, le CM FP a en outre permis d'améliorer la collaboration liée aux cas et d'intensifier les échanges entre les institutions qui sont en contact avec des jeunes en difficulté lors de la transition I. C'est ce qui ressort des interviews réalisées avec les cadres supérieurs des écoles du degré secondaire I, des offices de la formation professionnelle et des services chargés du CM FP.

Dans certains cantons, la mise en œuvre du CM FP a été accompagnée par des groupes de pilotage interinstitutionnels et interdépartementaux, ce qui a le plus souvent conduit à une collaboration stratégique plus intense et durable entre ces services. Cela a été le cas dans au moins sept des quinze cantons étudiés.

4.1.4 Quel est l'effet des structures du case management sur la collaboration en réseau des spécialistes?

Certains organismes et responsables au sein du canton ont-ils commencé à collaborer plus étroitement qu'avant grâce au CM FP ? Sur la base des déclarations recueillies pendant les interviews, nous sommes arrivés à la conclusion que dans onze des quatorze cantons questionnés à ce sujet, l'introduction du CM FP a permis aux institutions et personnes concernées de collaborer plus étroitement aussi bien *au niveau des cas qu'au niveau des questions d'ordre conceptuel et stratégique* lors de la transition I. Dans les trois cantons restants, des améliorations ont en tous cas été constatées en matière de collaboration au niveau des cas (dans un des trois cantons, aucune amélioration au niveau stratégique ou conceptuel n'a cependant eu lieu car cette collaboration fonctionnait déjà bien avant la création du CM FP).

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Certains organismes/responsables collaborent-ils plus étroitement qu'avant grâce au CM FP ?															
1. Nous ne disposons d'aucune information à ce sujet ; rien n'est attendu															
2a. Certains organismes collaborent désormais plus étroitement au niveau des cas ; la coordination entre les organismes s'est améliorée.	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	X	X	X
2b. Les organismes collaborent plus étroitement au niveau stratégique (pas au niveau des cas).		X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X
3. Le CM FP a permis d'introduire de nouveaux concepts stratégiques dans d'autres domaines ou a servi de catalyseur à cette fin.		X	X	X	X	X				X	X	X	X	X	X
4. La fonctionnalité de l'ensemble du système s'est améliorée.							X								X

Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

4.1.5 Les structures du CM FP permettent-elles une intégration durable pour un développement à long terme?

Le SEFRI a soutenu l'introduction et la mise en œuvre du CM FP dans les cantons au moyen d'un financement de départ de 35,5 millions de francs au total. L'objectif de cette aide financière était de permettre aux cantons de mettre en place des structures appropriées pour le CM FP grâce au financement de la Confédération, puis de les laisser investir eux-mêmes les ressources nécessaires au financement à long terme du CM FP.

Dans ce contexte, deux questions devaient être étudiées dans le cadre de la présente évaluation :

- Le CM FP est-il définitivement passé du statut de projet à celui d'institution régulière dans les cantons et ces derniers assureront-ils son financement à l'avenir ?
- Le CM FP a-t-il réussi à s'intégrer en tant que mesure et partenaire dans les processus des différents acteurs et institutions lors de la transition I ?

Passage du statut de projet à celui d'institution régulière et financement garanti durablement

Le CM FP est passé du statut de projet à celui d'institution régulière dans sept cantons sur les quinze étudiés. Mais dans deux de ces cantons, le financement est encore formellement limité dans le temps.

Dans trois cantons, les autorités cantonales se sont engagées à assurer de manière durable le statut d'institution régulière au CM FP.

Le CM FP est toujours considéré comme un projet dans quatre cantons. Dans deux de ces quatre cantons, il existe cependant une volonté politique affirmée de poursuivre l'activité du CM FP ; les autorités n'ont en revanche pas encore pris de décision formelle quant au passage de ce dernier au statut d'institution régulière (CM FP 6 et 9). Les deux autres cantons prévoient quant à eux de le faire au cours des prochaines années si les deux évaluations cantonales en cours de réalisation démontrent l'efficacité du CM FP (CM FP 4 et 15). Dans un canton sur quinze, une partie de l'activité du CM FP n'est pas poursuivie (le CM+ pour les jeunes sans formation plus âgés) tandis que l'autre est intégrée au sein de l'administration.

Il ressort de ce bref tour d'horizon que douze des quinze cantons ont formellement décidé, ou décideront prochainement, d'institutionnaliser le CM FP. Dans deux autres cantons, les résultats des évaluations cantonales sont encore attendus (mais en raison du rôle précis joué par le CM FP dans les nouveaux concepts procéduraux et structurels relatifs à la transition I qui ont été mis en place dans ces cantons au cours de ces deux dernières années, il est très peu probable que le CM FP soit abandonné). Dans le canton restant, l'activité du CM FP n'est poursuivie qu'avec un champ d'action nettement limitée.

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Statut du CM FP 1 = Abandon (partiel) du CM FP probable 2 = Statut de projet sans décision définitive quant à sa pérennisation 3 = Décision d'assurer le statut d'institution régulière du CM FP 4 = Le CM FP est devenu une institution régulière	4	3	4	4	3	2	3	2	2	4	4	4	4	1	2
Financement garanti jusqu'en...	2018	illimité	illimité	illimité	(en partie) illimité	2015	illimité	2018	2016	illimité	2015	illimité	illimité	(en partie) illimité	2016

Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

Intégration durable du CM FP dans les processus des institutions partenaires

Outre la question de l'intégration durable du CM FP au sein de l'administration du canton, il a également été vérifié si le CM FP avait réussi à s'intégrer en tant qu'interlocuteur de premier plan parmi les différentes institutions partenaires. Il a donc été demandé à ces dernières si leur processus prévoient explicitement de faire appel au CM FP dans certaines situations.

37 % de l'ensemble des institutions des quatorze cantons participant au sondage ont indiqué que dans certaines situations, le recours au CM FP fait partie intégrante des processus de leurs services concernés (« tout à fait vrai »). Pour 34 % des institutions, c'est en partie le cas.

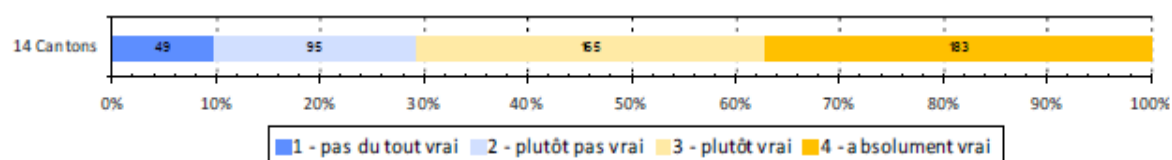
Cela signifie que les CM FP ont réussi à s'établir, dans la majorité des cas et de manière durable, comme des institutions partenaires auprès des services avec lesquels ils ont collaboré au cours des dernières années. Sur ce point, les quatorze CM FP présentent des résultats assez semblables : même pour le CM FP ayant obtenu les valeurs les plus basses en la matière, 62 % des institutions interrogées ont indiqué qu'il est vrai ou en partie vrai que dans certains cas, le CM FP fait partie intégrante de leurs processus.

Des différences apparaissent toutefois entre les diverses catégories d'institutions partenaires. L'école obligatoire, les centres d'information professionnelle (CIP) et d'orientation professionnelle, les inspections du travail et la surveillance de l'apprentissage, les offres transitoires, les semestres de motivation ainsi que l'assurance-invalidité sont les partenaires avec lesquels les CM FP ont pu établir la relation de partenariat durable la plus étroite. Une telle relation est relativement plus rare avec les offices de l'immigration et les services de l'intégration ainsi qu'avec

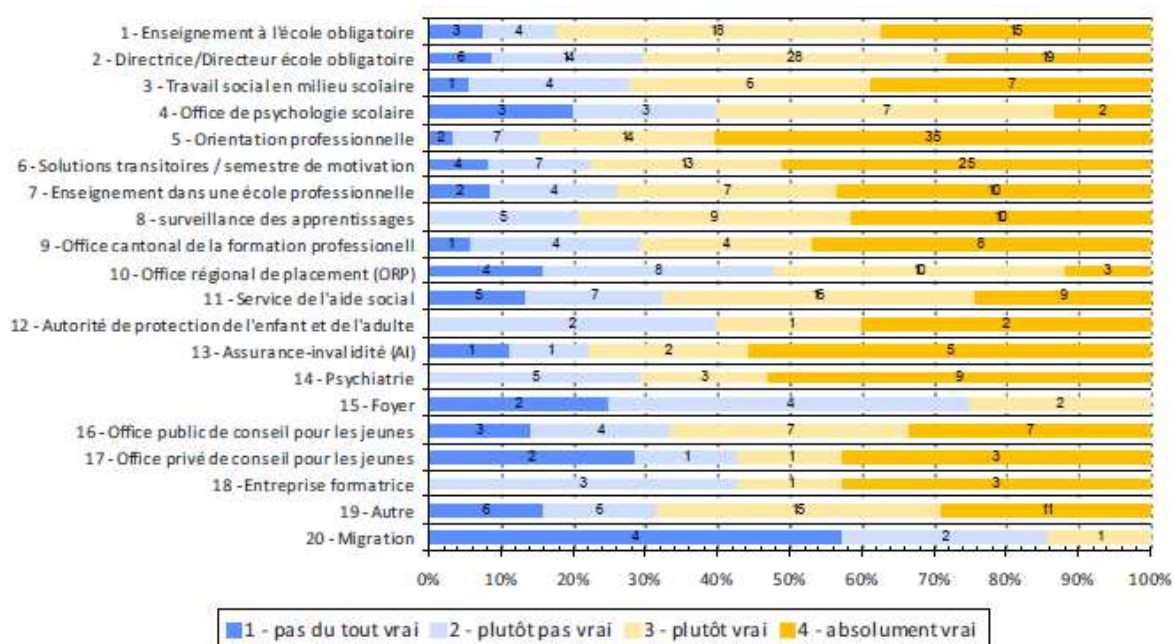
les ORP. En raison de la relative faible quantité d'observations, les parts selon les différentes catégories doivent être interprétées avec prudence (cf. graphique ci-dessous).

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« C'est une partie intégrante du processus de notre institution de faire appel au CMFP dans certaines situations »



Selon catégories d'institutions partenaires



4.1.6 Dans quelle mesure le respect des directives sur la protection des données a-t-il des répercussions sur la collaboration des participants à la procédure ?

L'échange d'informations liées à un cas avec les différentes personnes impliquées est consubstantiel au concept du « case management » Formation professionnelle ». Toutefois, les exigences en termes de protection des données doivent être respectées. Comment les quinze cantons étudiés concilient-ils respect des impératifs liés à la protection des données et échange des informations ?

L'ensemble des quinze CM FP accordent une grande importance au respect des exigences en matière de protection des données. Avant de demander des données personnelles ou de les transmettre à d'autres personnes ou institutions impliquées, tous les cantons (hormis une exception) soumettent aux jeunes concernés ou à leur représentant légal une déclaration de consentement (dont la conformité aux exigences légales de protection des données n'a pas été vérifiée).

D'après les témoignages des CM FP interrogés, cette étape ne pose en général quasiment aucun problème : à quelques exceptions près, les jeunes ou leur représentant acceptent de signer les déclarations de procuration (voir tableau ci-dessous).

Aucune gêne fondamentale due aux exigences en matière de protection des données n'a été relevée dans la collaboration entre les participants à la procédure. Les principales restrictions à ce sujet résultent de l'utilisation commune du logiciel de gestion des cas CaseNet par les différentes institutions qui sont en contact avec le jeune participant au CM FP. Dans un souci de respect de la protection des données, certains cantons ont renoncé à autoriser les différents participants à la procédure à accéder aux données relatives aux cas dans CaseNet (CM FP 2, 3 et 14). D'autres cantons utilisant le même logiciel ne voient quant à eux aucun problème à autoriser l'accès aux données (CM FP 1, 4, 7, 12, 13 et 15).

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Dans quelle mesure le respect des directives sur la protection des données a-t-il des répercussions sur la collaboration avec les jeunes ?															
1. Quasiment aucun problème n'est à signaler dans la pratique : les jeunes signent une déclaration de consentement au début de la collaboration puis leurs données peuvent être échangées.		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X
2. Quasiment aucun problème n'est à signaler dans la pratique : nous demandons le consentement des jeunes lors de chaque contact avec une institution. Tout se déroule sans problème.	X														
3. Quasiment aucun problème n'est à signaler dans la pratique : jusqu'à présent, nous nous sommes seulement entretenus oralement avec d'autres services sans déclaration de consentement explicite. Mais si nous demandons des renseignements explicites (auprès d'un médecin par ex.), un formulaire spécifique est rempli.													X		

Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

4.1.7 Dans quelle mesure les structures du case management influencent-elles l'utilisation de CaseNet?

En 2009, il a été décidé d'utiliser le logiciel de gestion des cas CaseNet. Il sert d'une part de base de données sur les cas et d'autre part de plateforme d'échange pour les différents services chargés d'un même cas.

Sur mandat du SEFRI, le Centre suisse de services Formation professionnelle, orientation professionnelle, universitaire et de carrière (CSFO) a, dans le cadre du CM FP, coordonné l'implantation et le développement de CaseNet entre les cantons participants et le développeur.

En 2011, 21 cantons avaient installé CaseNet. Fin 2014, 19 cantons l'utilisaient encore. Entre-temps, d'autres cantons ont résilié le contrat d'utilisation, si bien que six cantons seulement utiliseront CaseNet pour le CM FP d'ici fin 2016.

Le tableau suivant présente l'utilisation actuelle et future de CaseNet dans les quinze cantons étudiés. Les raisons qui ont conduit à la résiliation des contrats sont diverses et pluridimensionnelles. Les cantons qui ne souhaitent plus utiliser CaseNet à l'avenir ont mentionné les raisons suivantes :

- Quatre cantons utilisent déjà un autre logiciel doté de fonctionnalités semblables dans le domaine de l'orientation professionnelle, qui doit prochainement aussi servir pour le CM FP (le but étant de réduire les coûts en renonçant à CaseNet).
- Deux cantons trouvent que CaseNet n'est pas pratique à utiliser.
- Deux cantons ne sont pas satisfaits des possibilités d'évaluation proposées par le logiciel ou estiment que les coûts supplémentaires nécessaires à la création de possibilités d'évaluation standards sont trop élevés.
- Trois cantons estiment que CaseNet n'est pas un logiciel approprié dans le cadre de la protection des données (car l'ensemble des organismes impliqués doit obtenir le consentement de chaque nouvelle personne prise en charge par le CM FP).

Dans l'ensemble, les cantons renoncent à utiliser CaseNet à l'avenir pour des raisons de coûts et/ou car ils ne sont pas satisfaits de la fonctionnalité du logiciel.

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
CaseNet est-il utilisé ? Si non : quelles sont les raisons qui empêchent son utilisation ou pourquoi n'est-il pas utilisé															
1a. Nous utilisons actuellement CaseNet et continuerons de le faire à l'avenir. Nous utilisons aussi bien le forum que le journal.	X			X			X						X		X
1b. Nous utilisons actuellement CaseNet et continuerons de le faire à l'avenir. Cependant, nous utilisons uniquement le journal.															
2a. Nous utilisons actuellement CaseNet (forum et journal) mais à l'avenir, nous emploierons une autre solution												X			
2b. Nous utilisons actuellement CaseNet (seulement le journal) mais à l'avenir nous emploierons une autre solution.		X			X			X	X	X					
2c. Nous utilisons actuellement CaseNet (seulement le journal) mais nous étudions d'autres possibilités.						X					X				
3. Actuellement, nous n'utilisons plus CaseNet.			X											X	
4. La protection des données pose problème car il faut à chaque fois obtenir le consentement de chaque nouvelle personne prise en charge par le CM FP.		X	X											X	
5. CaseNet coûte trop cher.										X					
6. A la place de CaseNet, le CM FP utilisera bientôt un autre logiciel dont se servent déjà d'autres services de l'office (en particulier dans le domaine de l'orientation professionnelle).		X			X					X				X	
7. CaseNet est jugé peu pratique par de nombreux utilisateurs et n'est donc pas employé systématiquement. → Même les utilisateurs qui doivent gérer peu de cas le trouvent trop compliqué à utiliser.					X			X							
8. Les possibilités d'évaluation sont insatisfaisantes ou nécessitent à chaque fois de faire appel à Diartis.			X			X									

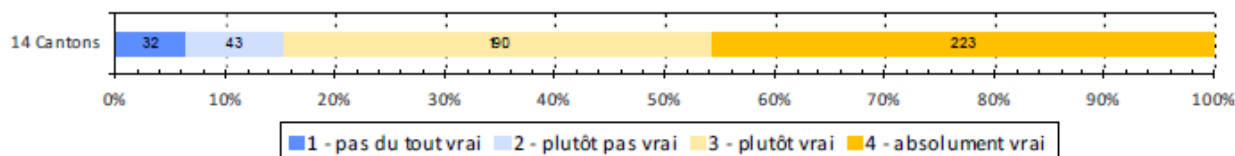
Source : Interviews des représentants des offices de l'enseignement secondaire du 2e degré et de la formation professionnelle, de l'école obligatoire et des services chargés du CM FP

4.2 Gains en efficacité grâce au CM FP

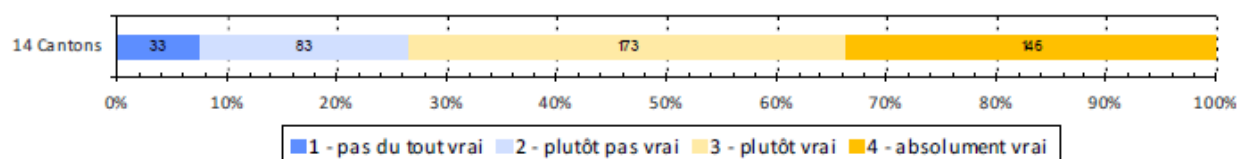
Dans le cadre d'un sondage en ligne, il a été dans un premier temps demandé aux services qui annoncent les cas et aux institutions partenaires si leur charge de travail a été réduite grâce au CM FP, puis si cette réduction correspondait à une attente de leur part envers le CM FP.

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

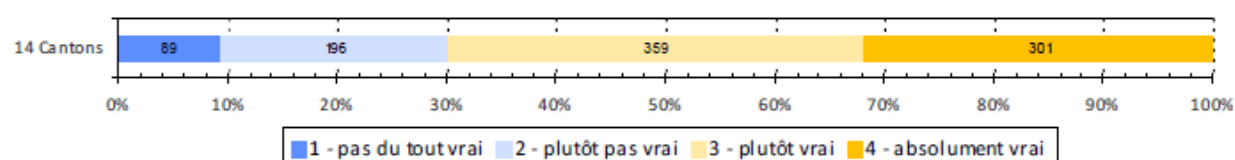
« Quand une personne est prise en charge par le CM FP, je m'attends à une réduction de travail pour moi / nous avec cette personne. »



« Lorsque le CM FP prend en charge le suivi des personnes à risque, le temps que je passe au suivi de ces dossiers diminue. »



« Grâce au CM FP, le temps investi s'est généralement réduit de notre part. »



La majorité des institutions collaborant avec le CM FP ont également indiqué qu'elles espèrent que le CM FP entraînera une diminution de leur charge de travail liée aux cas traités en commun. Les expériences des services interrogés montrent aussi que les institutions partenaires bénéficient effectivement d'une réduction de leur charge de travail dans 70 % des cas.

4.3 Effet direct du CM FP sur les personnes ciblées et les participants à la procédure

4.3.1 Quels groupes cibles peuvent bénéficier en particulier du CM FP ou à quels groupes cibles convient-il? A quels groupes ne convient-il pas?

Quelles personnes bénéficient du CM FP ?

Le CM FP s'adresse à un public cible varié. Il est également utilisé par certains partenaires, qu'il s'agisse de personnes ou d'organismes. Le point 3.3. explique en détail pourquoi les CM FP affinent entre eux des différences en la matière.

A quels groupes cibles le CM FP convient-il ?

Fondamentalement, la méthodologie du case management est appliquée dans tous les CM FP. Le CM FP est donc indiqué pour toutes les personnes dont la situation lors de la transition I nécessite une action coordonnée.

Dans les quelques cantons où le CM FP cohabite avec d'autres structures qui s'occupent systématiquement des jeunes sans projet de formation ultérieure lors de la transition I, le CM FP concentre principalement son action sur les jeunes dont les problèmes sont multiples et très complexes. Cela correspond en particulier aux CM FP appliquant les modèles A ou B décrits au point 3.3.6. Ces CM FP sont certes également en mesure d'encadrer des cas plus simples, mais leurs méthodes et leurs ressources sont plutôt adaptées aux cas complexes. Ce type de fonctionnement implique que dans les cantons où les CM FP appliquent le modèle A ou B, d'autres solutions et offres de soutien doivent exister, qui assurent de manière systématique la transition I pour tous les jeunes qui risquent de ne pas intégrer une formation du degré secondaire II, mais ne présentent pas pour autant de problèmes multiples et complexes. Dans les cantons où le CM FP (modèle A) n'est intégré dans aucun système global, il peut y avoir des lacunes au niveau de l'offre adressée à ce groupe cible.

Quels sont les objectifs des institutions lorsqu'elles annoncent un jeune au CM FP ?

Il a été demandé aux institutions annonçant les cas aux quinze CM FP étudiés quels étaient leurs objectifs lorsqu'elles ont annoncé des jeunes entre mi-2013 et mi-2014, et si ces attentes ont été remplies.

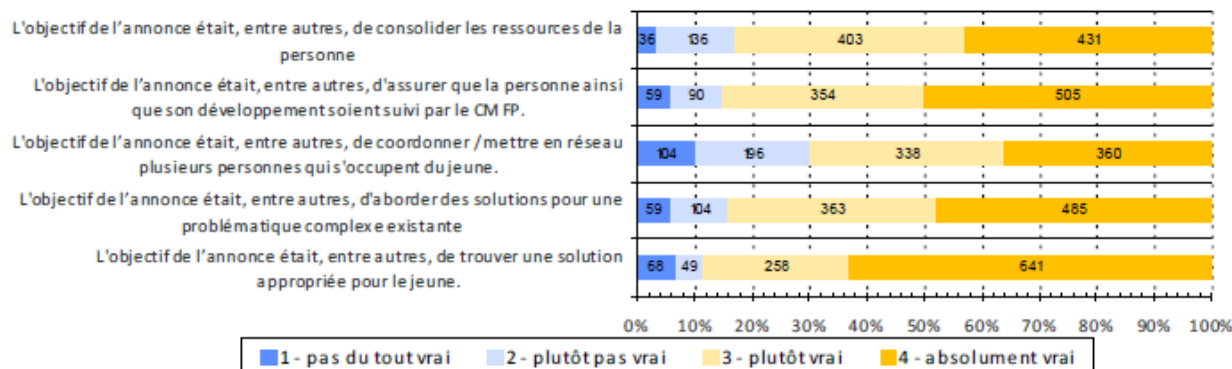
Le plus souvent, leur réponse a été que l'annonce de jeunes au CM FP visait à permettre à ces derniers de trouver une solution appropriée (motif jugé « tout à fait vrai » dans 63 % des cas annoncés). Pour les institutions qui annoncent les cas, cet objectif est très important pour toutes les catégories de jeunes. Si le jeune effectue un apprentissage au moment de l'annonce, cela reste un objectif central des institutions qui annoncent les cas dans « seulement » 40 % des cas (cf. annexe A, p. 46).

Le but de la plupart des annonces consiste en outre à s'assurer que le CM FP ne perde pas de vue la personne concernée et son évolution (motif jugé « tout à fait vrai » dans un cas sur deux) (annexe A, p. 49). Dans la majorité des cas, les institutions qui annoncent les cas estiment qu'une annonce au CM FP permet de remédier à des problèmes complexes (motif jugé « tout à fait vrai » dans presque un cas sur deux). Il s'agit le plus souvent d'un des objectifs principaux d'une annonce pour les jeunes en cours d'apprentissage (cf. annexe A, p. 47). Le quatrième objectif le plus important d'une annonce est le renforcement des ressources de la personne concernée (motif jugé « tout à fait vrai » dans 43 % des cas). Il s'agit là aussi le plus souvent d'un des objectifs principaux d'une annonce pour les jeunes en cours d'apprentissage (cf. annexe A, p. 50).

La coordination et la collaboration en réseau de tous les organismes chargés d'un même cas a été citée comme objectif central d'une annonce au CM FP dans 36 % des cas (cf. annexe A, p. 48).

Sondage auprès des services qui annoncent les cas

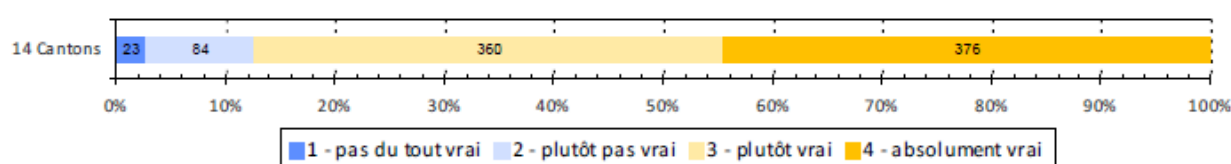
Quelles étaient les objectifs poursuivis par les institutions qui annoncent au moment de l'annonce du cas au CM FP ?



Les attentes placées dans le CM FP par les institutions qui annoncent les cas ont été entièrement remplies dans 45 % des cas signalés et partiellement remplies dans 43 % (davantage de détails dans l'annexe A, p. 56).

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« Le CM FP a répondu à mes attentes dans le cas de cette personne. »



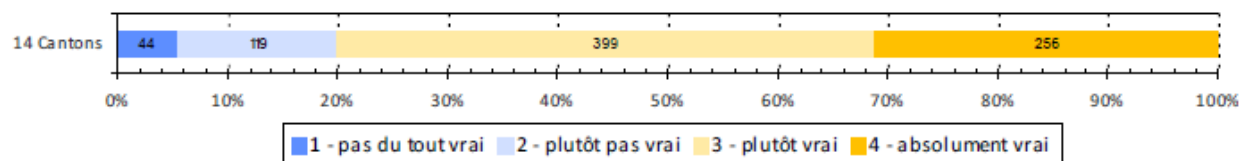
4.3.2 Le soutien apporté par le CM FP permet-il de réduire les problèmes rencontrés par les jeunes, de renforcer leurs ressources et de les amener à entreprendre une formation postobligatoire?

Amélioration des chances d'effectuer une formation professionnelle initiale

Parmi les institutions questionnées ayant annoncé des personnes au CM FP entre 2013 et 2014, 32 % estiment que le CM FP a clairement augmenté les chances de ces personnes d'intégrer avec succès une formation professionnelle initiale, tandis que 48 % estiment que le CM FP a plutôt augmenté leurs chances. Dans ce domaine, il y a très peu de différences entre les groupes cibles (cf. annexe A, p. 52). Les réponses des institutions interrogées sur ce point varient légèrement d'un CM FP à l'autre : les CM FP 1 et 14 s'en sont particulièrement bien sortis, tandis que les CM FP 10 et 12 ont obtenu les moins bonnes valeurs. Dans ces derniers, « seuls » 70 % des institutions qui annoncent les cas jugent que le CM FP a (plutôt) augmenté les chances des jeunes d'accéder à une formation professionnelle initiale. Aucun des CM FP n'a reçu une mauvaise évaluation.

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

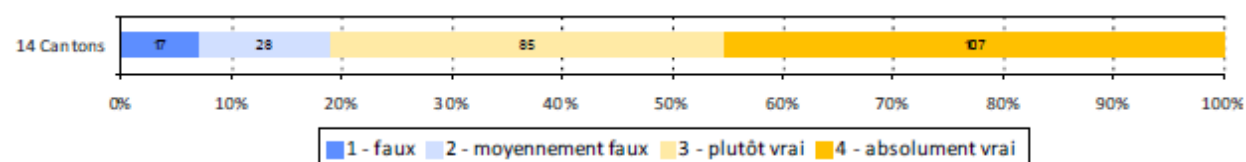
« Grâce au CM FP, les chances pour le jeune de commencer une formation professionnelle ont augmenté. »



Parmi les participants au CM FP interrogés, 45 % ont indiqué que leur niveau de formation s'est globalement amélioré et 36 % ont plutôt constaté une amélioration. Il y a très peu de différences entre les groupes cibles (cf. annexe B, p. 6). Ces résultats recoupent donc ceux, présentés ci-dessus, du sondage réalisé auprès des institutions qui annoncent les cas.

Sondage auprès des participants au CM FP :

« Avec le CM FP, ma situation de formation s'est améliorée. »

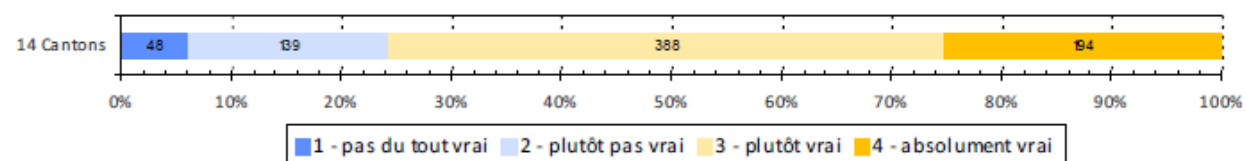


Amélioration de la situation de vie des participants

D'après les informations fournies par les institutions qui annoncent les cas, la situation de vie des jeunes qui participent au CM FP s'est nettement améliorée dans 25 % des cas et s'est plutôt améliorée dans 51 % des cas (cf. annexe A, p. 51).

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

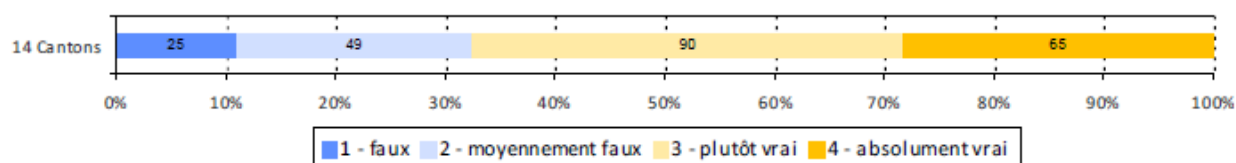
« Dans l'ensemble, le CM FP a réussi à améliorer les conditions de vie du jeune. »



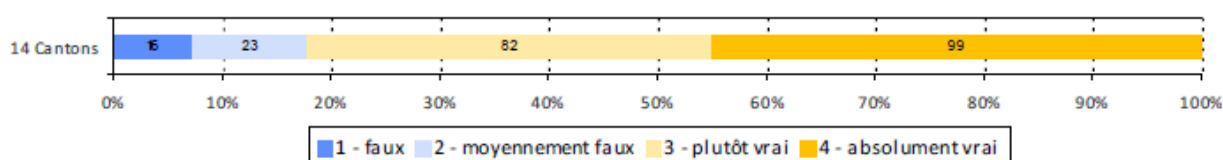
Répercussions positives sur le processus de choix d'une profession

Plus de 80 % des participants ont déclaré que le CM FP leur a d'une part permis d'apprendre à chercher et à trouver une place d'apprentissage, et d'autre part donné la motivation de le faire. A noter que cet avantage a également été mentionné particulièrement souvent par des jeunes qui avaient interrompu leur apprentissage.

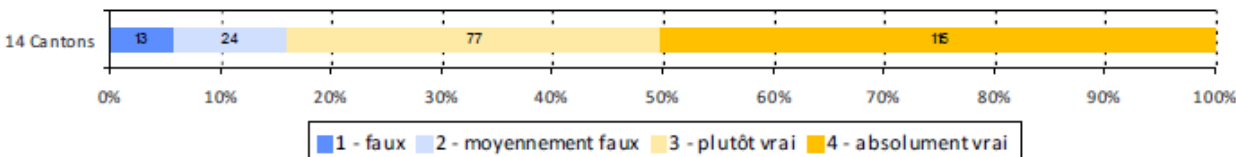
« Avec le CM FP, il est devenu clair pour moi quelle profession je veux apprendre »



« Avec le CM FP, il est devenu clair pour moi comment trouver une place d'apprentissage. »



« Le CM FP m'a motivé à chercher une place d'apprentissage. »

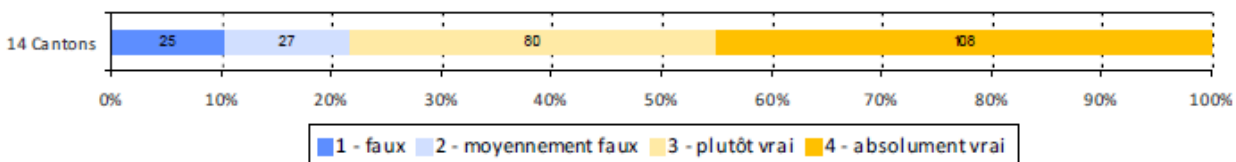


Autres répercussions du CM FP sur les participants

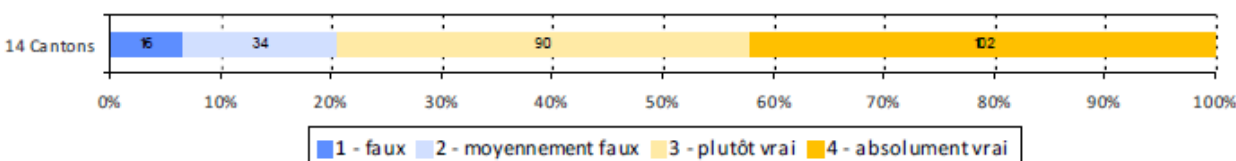
Les participants au CM FP ont été questionnés sur les autres avantages apportés par le CM FP dans certains domaines. Voici ce qu'il en ressort :

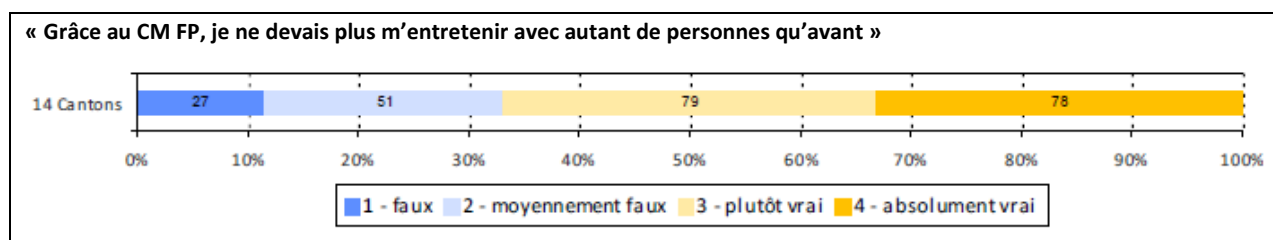
- Près de 80 % des participants au CM FP estiment que ce dernier les a aidés à résoudre certains problèmes.
- Près de 80 % des participants au CM FP ont recommencé à croire plus fortement en leurs capacités grâce au CM FP.
- Quasiment 70 % des participants interrogés ont indiqué que le nombre de leurs interlocuteurs a été réduit grâce au CM FP.

« Le CM FP m'a aidé à résoudre des problèmes (école, apprentissage, parents, etc.) que j'avais auparavant »



« Avec le CM FP, j'ai appris à croire en moi et en mes capacités »





Bilan des répercussions du CM FP sur les participants

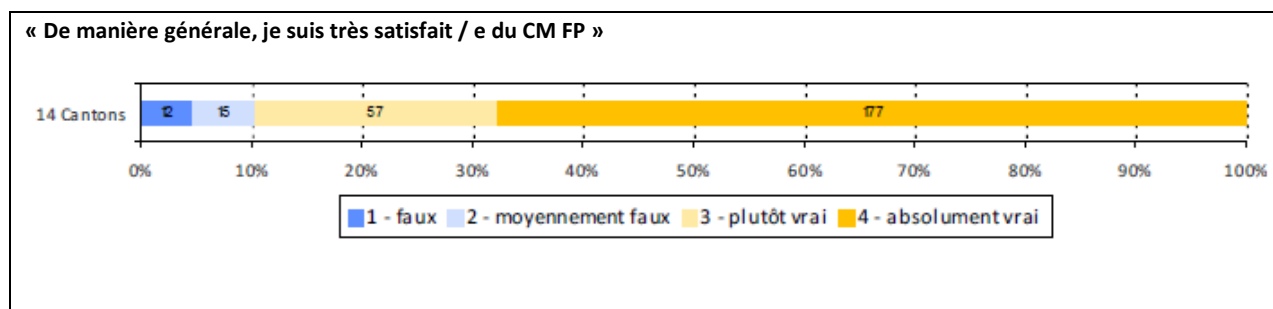
Aussi bien du côté des institutions qui annoncent les cas que du côté des jeunes participant au CM FP, on constate que ce dernier a eu les répercussions positives suivantes dans la majorité des cas :

- amélioration des chances de trouver une formation professionnelle ;
- résolution de problèmes complexes ;
- renforcement des ressources des jeunes ;
- coordination des différents services chargés d'un même cas ;
- soutien dans le choix d'une profession et la recherche d'une place d'apprentissage (aide à l'autonomie) ;
- renforcement de la motivation à intégrer une formation professionnelle.

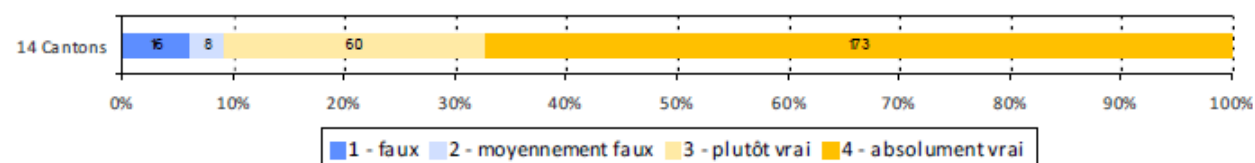
Les répercussions du CM FP sont pareillement positives pour tous les groupes cibles. Malgré les différences existant entre les différents services chargés du CM FP, tous les CM FP étudiés ont en fin de compte obtenu une bonne évaluation au niveau des aspects mentionnés ci-dessus. Les évaluations détaillées à ce sujet sont incluses dans les annexes A et B.

4.3.3 Quel est le degré de satisfaction des jeunes à l'égard du soutien apporté par le CM FP ?

Dans le cadre du sondage en ligne, il a été demandé aux jeunes d'évaluer leur niveau de satisfaction globale à l'égard du CM FP. 90 % des personnes interrogées se sont déclarées entièrement satisfaites ou plutôt satisfaites. Plus de 90 % de l'ensemble des participants au CM FP interrogés recommanderaient également le CM FP à leurs congénères si ces derniers se trouvaient dans une situation semblable à la leur.



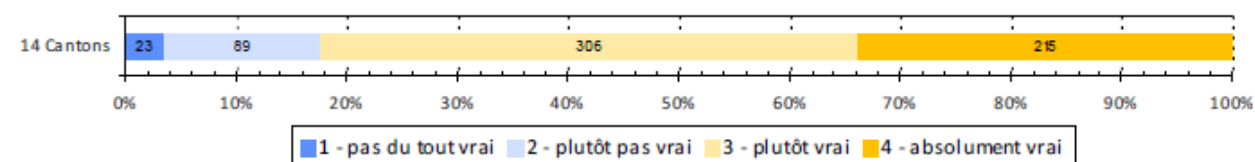
« Je recommanderais le CMFP à mes connaissances. »



Pour vérifier ces résultats, nous avons également demandé aux institutions qui annoncent les cas si les personnes qu'elles ont annoncées au CM FP étaient globalement satisfaites de leur participation au programme. D'après les témoignages de ces institutions, 82 % des participants étaient entièrement ou plutôt satisfait de leur participation au CM FP, ce qui correspond en grande partie aux données présentées ci-dessus (la part de personnes plutôt satisfaites est cependant plus élevée que dans le sondage effectué auprès des participants). Les deux sondages montrent que seuls 4 % de l'ensemble des participants sont nettement insatisfaits du CM FP.

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« Le jeune était satisfait de l'appui du CM FP. »



D'après le sondage effectué auprès des institutions qui annoncent les cas, les CM FP 1 et 14 comptent le plus de personnes entièrement satisfaites. Si l'on s'en tient aux réponses des jeunes, ce sont les CM FP 1, 2, 10, 11 et 13 qui présentent les meilleurs taux de satisfaction (cf. annexe A, p. 53 et annexe B, p. 14 et 15).

4.3.4 Quel est le degré de satisfaction des participants à la procédure par rapport au CM FP?

Outre la satisfaction des participants vis-à-vis du CM FP, le degré de satisfaction des autres participants à la procédure – soit les institutions partenaires et les représentants légaux – à l'égard des services chargés du CM FP a lui aussi fait l'objet d'une évaluation.

Institutions partenaires

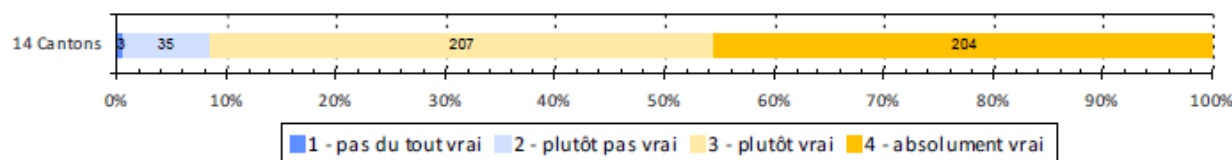
Parmi les institutions partenaires interrogées, 45 % sont entièrement satisfaites de la prestation du CM FP et 47 % sont plutôt satisfaites. Toutes les catégories d'institutions partenaires présentent au moins 85 % de personnes entièrement satisfaites ou plutôt satisfaites (la catégorie Foyers possède le taux de satisfaction le plus bas mais celui-ci ne peut, en raison du trop faible nombre de cas, donner lieu à une interprétation).

La part des institutions qui se sont déclarées « très insatisfaites » est inférieure à 1 %. Parmi les 449 institutions partenaires ayant répondu à cette question, 3 seulement ont indiqué être « très insatisfaites » (cela concerne trois CM FP différents).

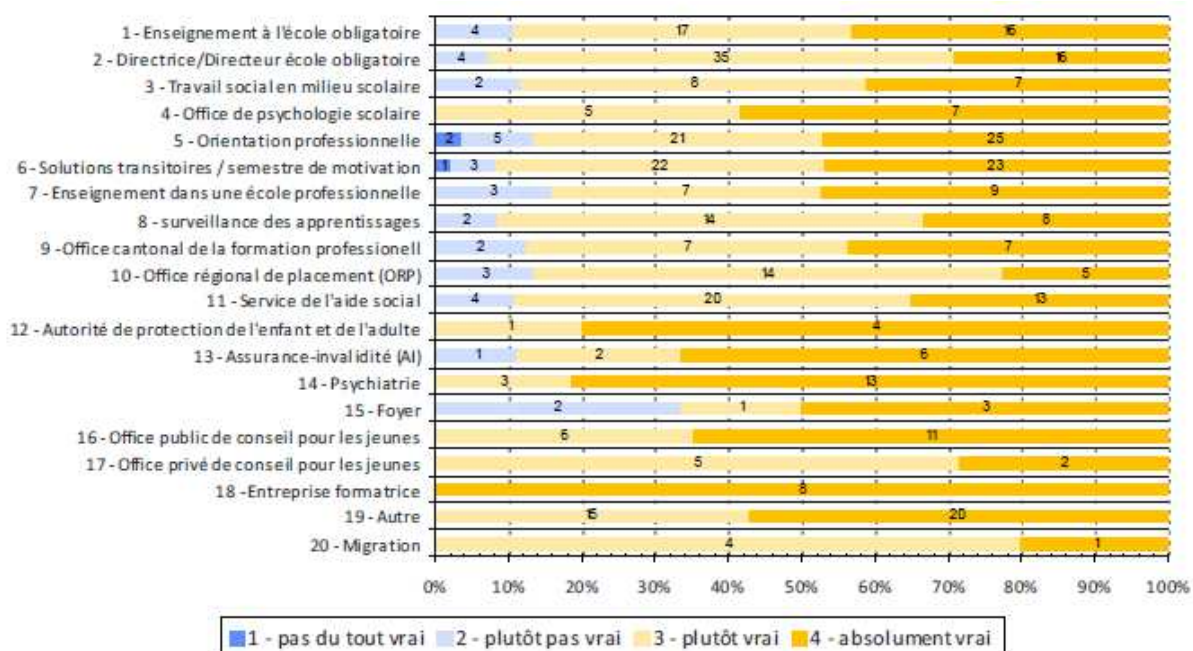
Les CM FP 1 et 7 présentent les meilleurs taux de satisfaction.

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« En résumé, je suis très satisfait / e des prestations du CM FP. »



Selon catégories d'institutions partenaires

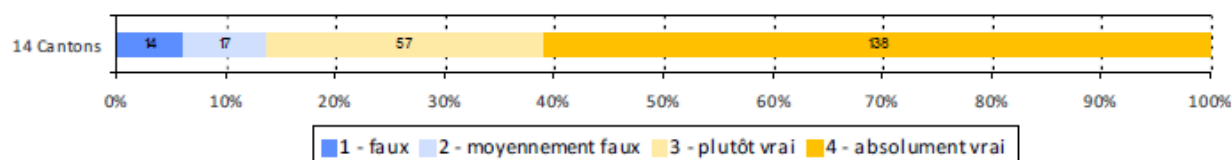


Représentants légaux

D'après les participants au CM FP, leurs parents ont également une bonne image du CM FP dans la majorité des cas.

Sondage auprès des participants au CM FP :

« Mes parents ont une bonne impression du CM FP. »

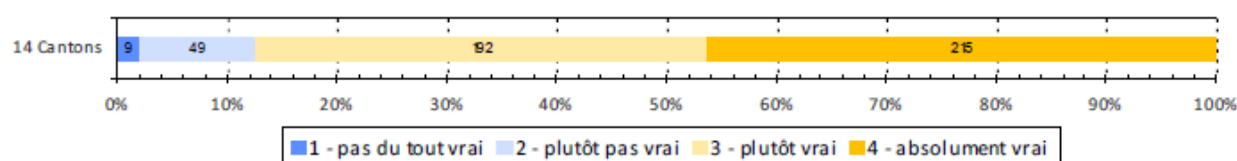


4.3.5 Comment le CM FP est-il reçu auprès des spécialistes et des institutions participantes?

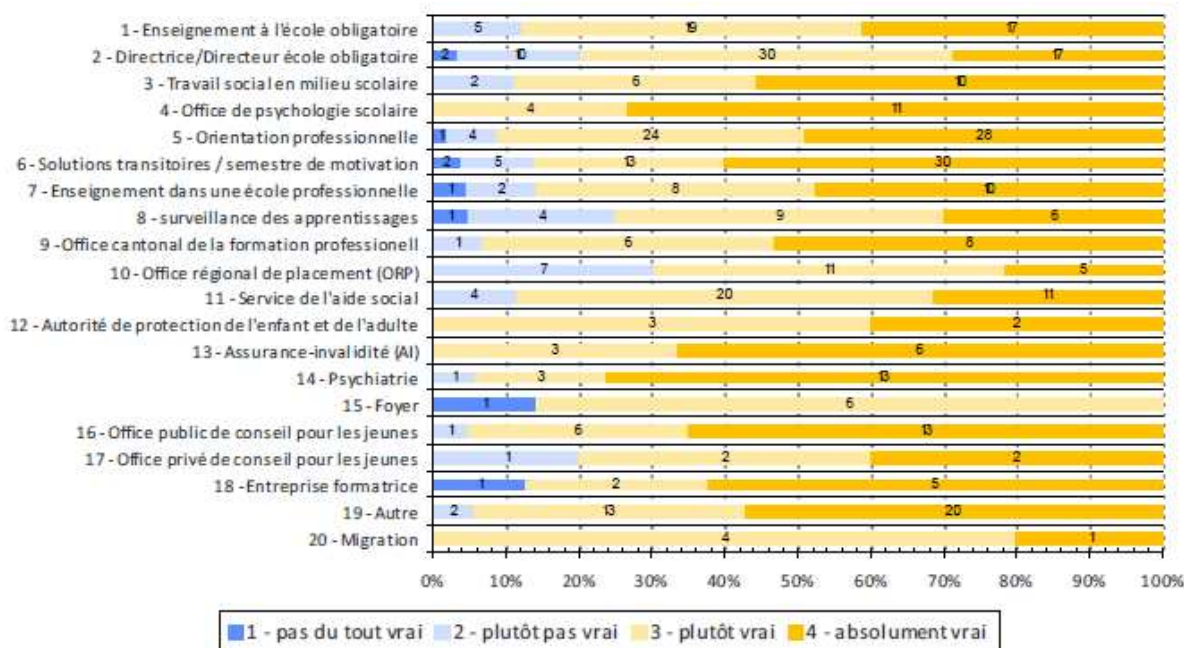
Le sondage en ligne montre que tous les services chargés du CM FP ont reçu un excellent accueil de la part des différentes institutions partenaires. Les CM FP 1, 4, 7 et 14 ont obtenu des résultats particulièrement élevés dans ce domaine.

Sondage auprès des services qui annoncent les cas et des institutions partenaires du CMFP :

« Le CM FP est généralement bien accepté dans notre office / institution / entreprise. »



Selon catégories d'institutions partenaires



4.4 Effets indirects

4.4.1 Méthode de mesure des effets

Outre les effets directs du CM FP sur les groupes cibles et les participants à la procédure décrits précédemment, la présente évaluation doit également mesurer les effets indirects du CM FP sur les objectifs globaux (hausse du taux de réussite au degré secondaire II, baisse du chômage des jeunes, etc.).

Lors de la mesure de ces effets indirects, les difficultés et les limites méthodologiques suivantes sont apparues :

- Pour pouvoir mesurer l'effet du CM FP sur le taux de réussite au degré secondaire II, ce taux doit être connu dans tous les cantons, ce qui n'est pas le cas actuellement. L'Office fédéral de la statistique possède des données au niveau national mais pas au niveau cantonal, faute de chiffres représentatifs. Il n'existe généralement aucune donnée fiable à ce sujet dans les cantons. Il est donc impossible de comparer le taux de réussite au degré secondaire II avant et après l'introduction du CM FP.
- Une analyse comparative de l'évolution des personnes qui participent au CM FP avec celles qui n'y participent pas est vouée à l'échec car il est impossible de former un groupe témoin ayant **la même structure**. Pour obtenir un groupe témoin valide sur le plan statistique, il faudrait trouver dans chaque canton un groupe de personnes présentant quasiment les mêmes caractéristiques que les participants au CM FP, la seule exception étant que ces personnes ne doivent pas avoir participé au CM FP. Or, un tel groupe n'existe pas.

En raison de ces limites méthodologiques, les effets indirects ont donc été évalués selon la procédure suivante :

- *Etape 1 : mesure de la taille des différents groupes cibles du CM FP dans chaque canton*

Dans un premier temps, la taille du groupe de personnes présentant un risque élevé de ne pas obtenir de diplôme du degré secondaire II en 2014 a été définie dans chaque canton. Ces personnes sont considérées comme les personnes cibles du CM FP. Les groupes à risque suivants ont été pris en compte :

- les jeunes qui quittent l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure ;
- les jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure ;
- les jeunes sans formation qui bénéficient de l'aide sociale et les jeunes sans formation ;
- les jeunes qui interrompent leur apprentissage sans projet de formation ultérieure.

Ces informations ont été récoltées grâce aux données fournies par les cantons, l'aide sociale et l'assurance-chômage. Les résultats sont détaillés au point 4.4.2.

- *Etape 2 : calcul de la part des personnes des différents groupes cibles qui ont été prises en charge par le CM FP*

Les données fournies par CaseNet, ou les autres logiciels utilisés par les CM FP à la place de CaseNet, ont permis d'identifier combien de personnes des différents groupes cibles ont participé au CM FP. A l'aide des données récoltées à l'étape 1, il a alors été possible de déterminer quel était le pourcentage de personnes prises en charge par le CM FP dans chaque groupe cible (cf. point 4.4.3).

- *Etape 3 : évaluation de la part des personnes prises en charge par le CM FP qui ont pu être orientées vers une formation du degré secondaire II ou au moins vers une solution transitoire*

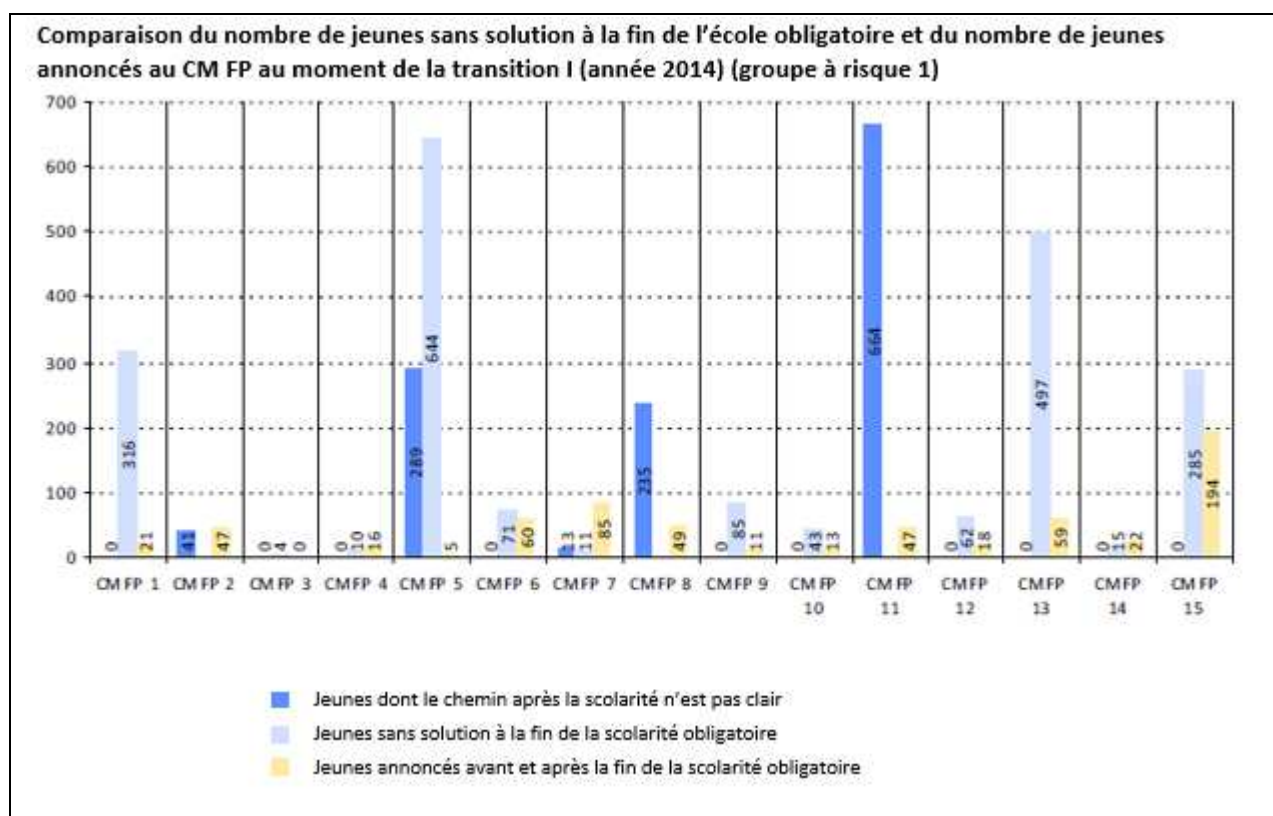
Les changements de statut de formation des participants saisis dans CaseNet ont ensuite permis de déterminer combien de personnes à risque ont pu intégrer une formation professionnelle grâce au CM FP et dans combien de cas le CM FP a au moins apporté une contribution dans cette direction (p. ex. intégration d'une solution transitoire) (cf. point 4.4.4).

Etape 4 : évaluation des effets

La dernière étape consiste à réaliser une évaluation globale des effets du CM FP à la lumière des informations récoltées aux étapes 1 à 3. Un CM FP est jugé d'autant plus efficace qu'il réussit premièrement à prendre en charge le groupe cible et deuxièmement à orienter le maximum de personnes du groupe cible vers une formation du degré secondaire II (cf. point 4.4.5).

4.4.2 Calcul de la part des personnes des différents groupes cibles qui ont été prises en charge par le CM FP

Groupe à risque 1 : Les jeunes qui quittent l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure ;



Les CM FP 2, 3, 4, 6, 7 et 14 prennent en charge presque tous les jeunes qui quittent l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure. Dans les deux cantons des CM FP 2 et 7, les jeunes qui quittent l'école obligatoire sont systématiquement recensés lors de la transition I et guidés

vers une solution adaptée. Les quatre CM FP restants parmi les six cités parviennent manifestement à prendre en charge les jeunes sans projet de formation ultérieure grâce à une collaboration efficace avec les institutions partenaires appropriées.

Dans les CM FP 8 et 15, tous les jeunes sans projet de formation ultérieure sont systématiquement orientés vers une solution appropriée par un service d'aiguillage. Seule une partie de ces jeunes sont ensuite intégrés dans le CM FP. Nous partons du principe que les CM FP de ces cantons réussissent en fin de compte à prendre également en charge les jeunes sans projet de formation ultérieure qui en ont besoin.

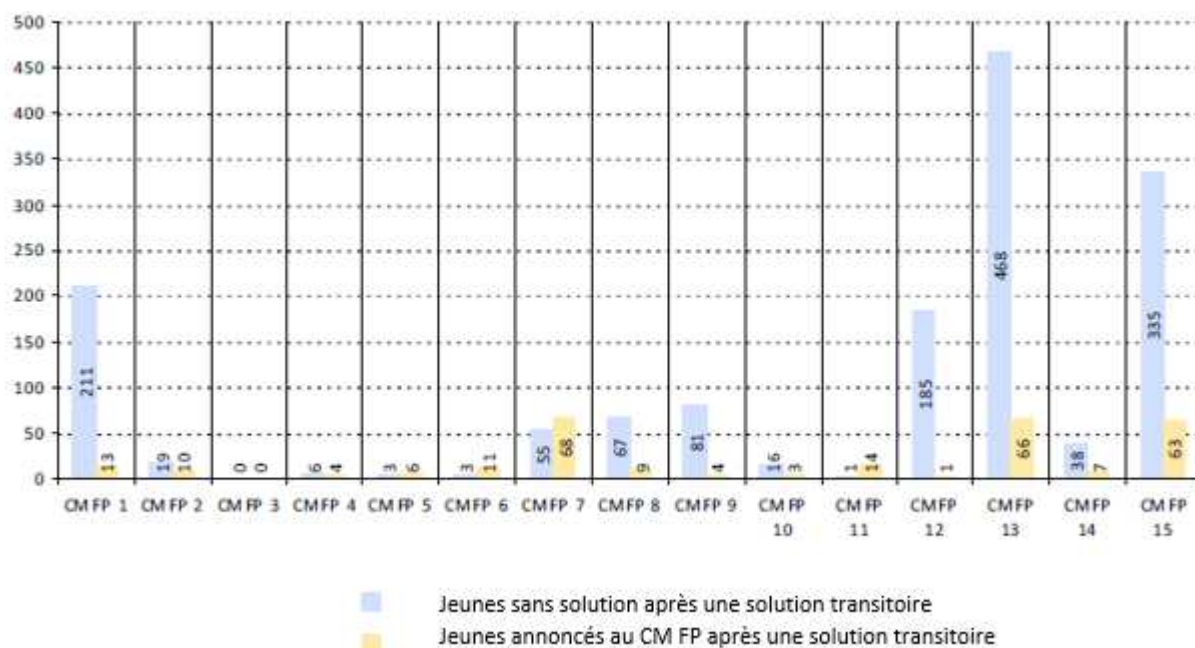
Les jeunes sans projet de formation ultérieure ne sont que partiellement pris en charge par les CM FP 9, 10, 12 et 13, et ne sont en grande majorité pas encadrés par les CM FP 1 et 5.

Pour le CM FP 11, les données cantonales concernant le nombre de jeunes quittant l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure sont incomplètes. Il est impossible de savoir si les nombreuses personnes dont le parcours à l'issue de l'école obligatoire n'est pas documenté n'avaient pas de projet de formation ultérieure.

Au final, parmi les quatorze CM FP ayant fourni des données précises à ce sujet, huit CM FP (57 %) ont pris en charge une part substantielle de l'ensemble des jeunes quittant l'école obligatoire sans solution transitoire, quatre CM FP ont pris en charge entre 10 % et 30 % de ce groupe cible, et deux CM FP en ont pris en charge moins de 10 %.

Groupe à risque 2 : les jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure

Comparaison du nombre de jeunes sans solution à la fin d'une solution transitoire et du nombre de jeunes annoncés au CM FP après une solution transitoire (année 2014) (groupe à risque 2)

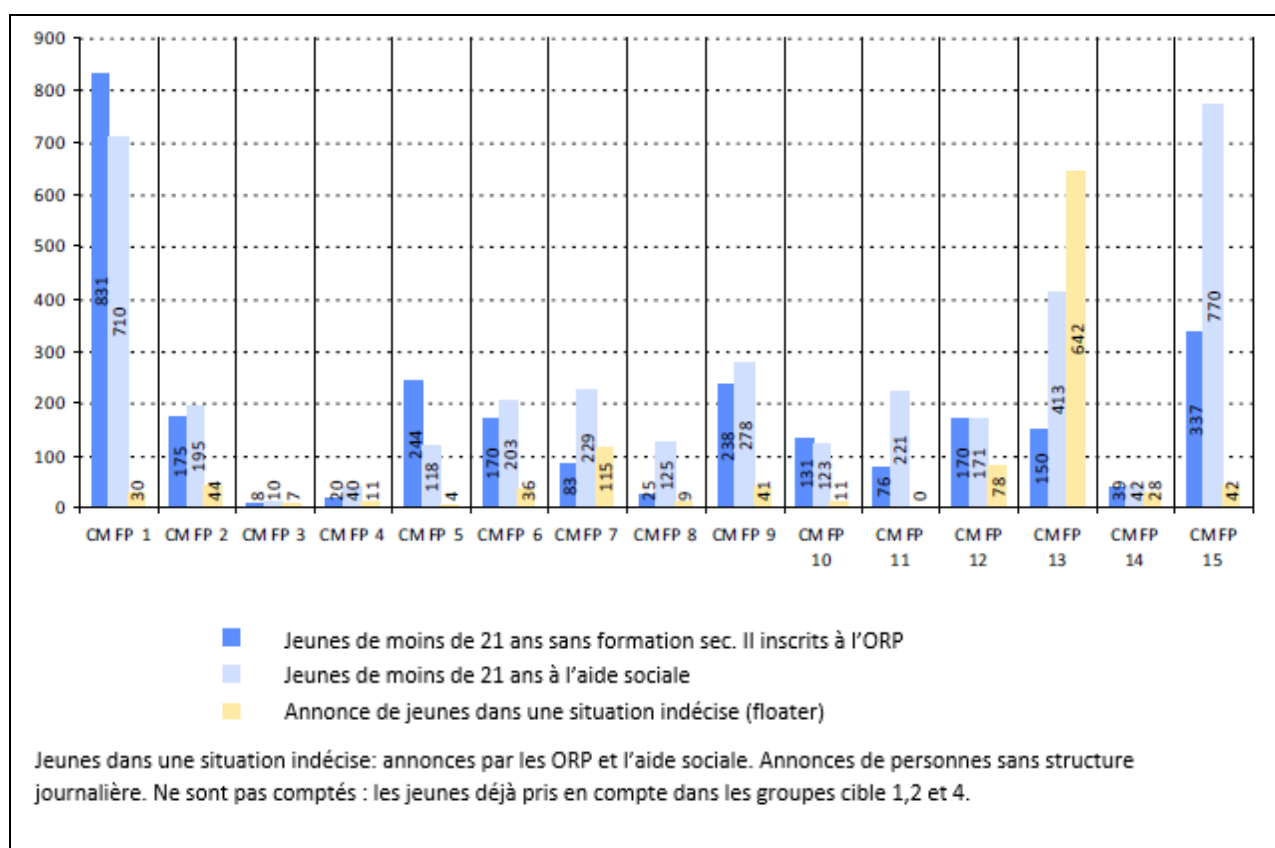


Les CM FP 2, 3, 4, 7 et 10 prennent en charge presque tous les jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet pour la suite. Dans les CM FP 8, 13, 14 et 15, 10 % à 20 % de ce groupe à risque sont pris en charge. Pour les CM FP 8 et 15, il faut cependant préciser qu'il existe un service d'aiguillage en amont qui étudie le cas des personnes de ce groupe à risque et décide soit de les signaler au CM FP, soit de leur proposer une autre solution.

Seule une très faible part de jeunes (nettement moins de 10 %) qui terminent leur année de transition sans projet de formation ultérieure est prise en charge par les CM FP 1, 9 et 12.

Les cantons 5, 6 et 11 ne possédant pas de chiffres suffisamment précis sur les jeunes de ce groupe cible, les CM FP correspondants ne peuvent être évalués.

Groupe à risque 3 : les jeunes de moins de 21 ans sans formation du degré secondaire II et inscrits à l'ORP (état en octobre 2014) ou à l'aide sociale (statistique de l'aide sociale 2013)



Des données de l'assurance-chômage (données issues du système informatique PLASTA, état en octobre 2014) et de la statistique de l'aide sociale (état en décembre 2013) ont été analysées pour

savoir combien de jeunes entre 14 et 20 ans sans formation professionnelle initiale étaient inscrits auprès d'un Office régional de placement⁴ ou de l'aide sociale⁵ dans les quinze cantons étudiés de plus près.

Le graphique ci-dessus montre qu'à l'exception du CMFP 13, le groupe à risque 3 est sensiblement plus grand que le nombre de participants au CM FP qui peuvent être attribués à ce groupe à risque.

Groupe à risque 4 : les jeunes qui interrompent leur apprentissage sans solution de formation ultérieure

Dans le cadre des études réalisées sur les quinze CM FP, nous avons demandé aux cantons concernés de nous communiquer le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage ou d'abandons d'apprentissage en 2014. Dix cantons sur quinze ont pu nous fournir au moins le nombre de résiliations de contrats d'apprentissage. Quasiment aucun canton ne possède des statistiques précises sur ces résiliations, notamment sur le nombre de cas où il s'avère par la suite que le jeune a bel et bien abandonné son apprentissage au sens propre du terme.

D'après une étude réalisée en 2008 sur mandat du canton de Berne, trois quarts des jeunes reprennent une formation du degré secondaire II dans les trois années suivant la résiliation de leur contrat d'apprentissage⁶. Une étude semblable a été réalisée dans le canton de Zurich en 2011. Elle est arrivée à la conclusion que 61 % des jeunes commencent une nouvelle formation du degré secondaire II dans les trois années suivant la résiliation de leur contrat d'apprentissage⁷.

En se basant sur ces deux études, on peut supposer qu'un quart à un tiers des jeunes qui résilient leur contrat d'apprentissage présentent un risque important de rester sans diplôme du degré secondaire II.

Sur la base de cette extrapolation, le graphique suivant nous permet de conclure que les CM FP 4, 7, 8, 12 et 13 prennent en charge plus de 20 % de ce sous-groupe ('en admettant que toutes les personnes encadrées par le CM FP font effectivement partie du groupe qui ne reprendrait plus de formation professionnelle initiale sans le CM FP. Dans le cas contraire, le taux est plus faible).

⁴ Sont comprises dans le groupe à risque 3 toutes les personnes qui, premièrement, étaient inscrites dans **PLASTA** en tant que demandeur d'emploi au 30 octobre 2014, qui deuxièmement se sont inscrites auprès de l'ORP au cours de l'année précédente, qui troisièmement étaient âgées de moins de 21 ans, et qui quatrièmement ont arrêté l'école à la fin de la scolarité obligatoire. On peut supposer que ces personnes n'ont aucun diplôme du degré secondaire II et qu'elles ne sont pas en formation (dans le cas contraire, elles ne se seraient pas inscrites en tant que demandeur d'emploi).

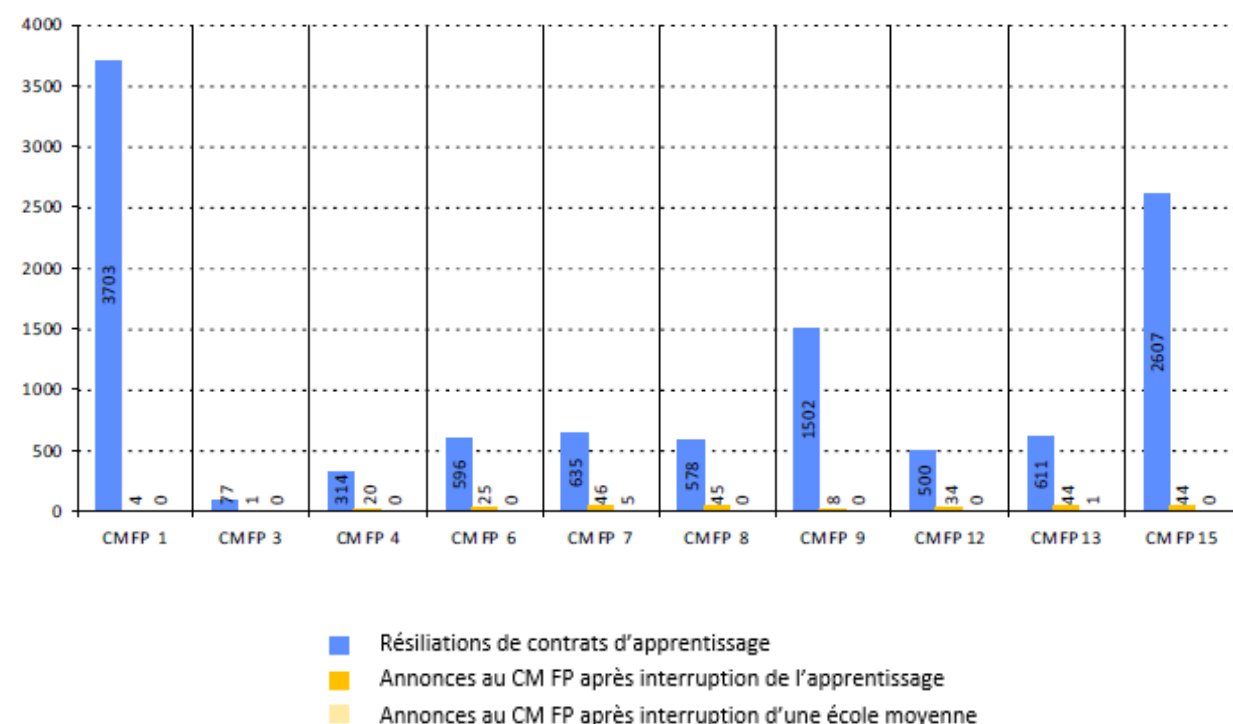
⁵ Sont comprises dans le groupe à risque 3 toutes les personnes qui, d'après la statistique de l'aide sociale, premièrement se sont inscrites auprès des services sociaux au cours de l'année 2013, qui deuxièmement sont toujours inscrites au 31 décembre 2013, qui troisièmement étaient âgées de moins de 21 ans à ce moment-là, qui quatrièmement ont arrêté l'école à la fin de la scolarité obligatoire, et qui cinquièmement ne sont pas en cours d'apprentissage ou de formation. Les données de l'aide sociale de l'année 2014 n'étaient pas encore disponibles au moment de la clôture de ce rapport, d'où l'utilisation des données de l'année 2013.

⁶ cf. Schmid E., Stalder B. ; Lehrvertragsauflösung: Chancen und Risiken für den weiteren Ausbildungsweg ; 2007 ; p. 27 (résumé en français dans les p. 10 à 13 dudit document).

⁷ cf. Schmid E., Lehrvertragsauflösungen im Kanton Zürich : Wiedereinstieg und Anschlusslösung ; 2011

Pour le CM FP 6, le taux de prise en charge s'élève à environ 10 %. Dans le cas des autres CM FP (1, 3, 9 et 15), seule une part marginale du groupe à risque est inscrite au CM FP.

Comparaison du nombre de résiliations de contrat d'apprentissage et du nombre de jeunes annoncés au CM FP après une interruption d'apprentissage. (groupe à risque 4)



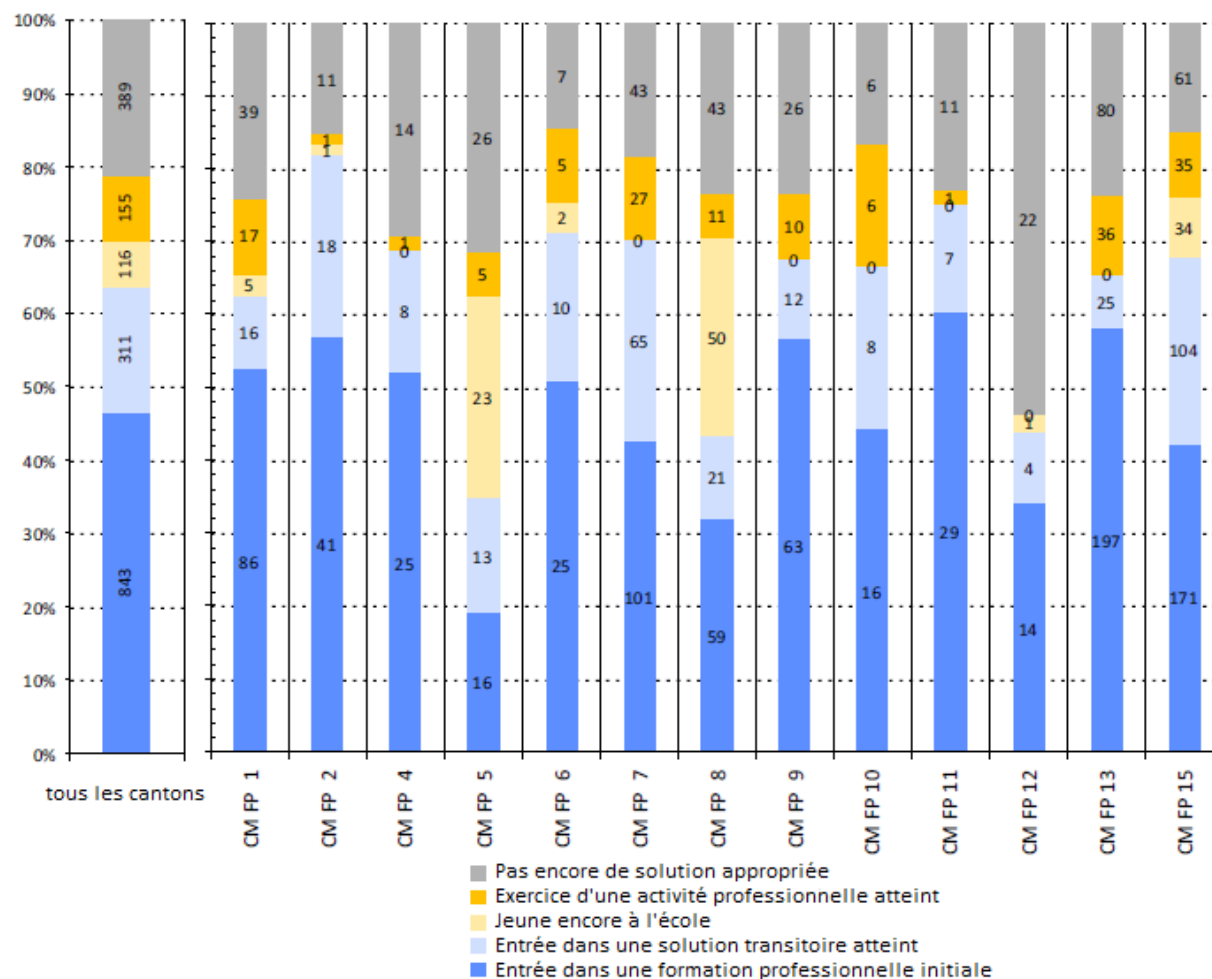
4.4.3 Evaluation de la part des personnes prises en charge par le CM FP qui ont pu être orientées vers une formation du degré secondaire II ou au moins vers une solution transitoire

Pour savoir dans quelle mesure le CM FP réussit à diriger ses participants vers une formation du degré secondaire II ou au moins vers une solution transitoire, nous avons utilisé les données CaseNet pour analyser les changements de statut de formation de toutes les personnes annoncées auprès des services chargés du CM FP en 2012 entre le moment où elles ont été admises et le 31 décembre 2014, en vue d'observer une éventuelle amélioration.

Fin 2014, environ 48 % de l'ensemble des personnes annoncées au CM FP en 2012 effectuaient une formation professionnelle initiale, tandis que 18 % suivaient une solution transitoire. A cet égard, les perspectives sont bonnes pour 66 % des participants au CM FP. A contrario, aucune solution appropriée n'a encore pu être trouvée pour 21 % des participants. 9 % des participants exerçaient quant à eux une activité professionnelle. Ce n'est certes pas le meilleur moyen pour obtenir un diplôme du degré secondaire II, mais ces jeunes auront néanmoins de meilleures perspectives sur le marché du travail que des personnes dont les journées ne sont pas structurées. Enfin, 4 % fréquentaient encore l'école obligatoire.

Pour chaque CM FP, une présentation détaillée des changements de statut de formation pour les différentes catégories de participants figure à l'annexe C (p. 10 et 11).

Changement de statuts de formation professionnelle de tous les jeunes annoncés en 2012 et recensés au 31.12.2014 (seulement les cantons utilisant CM-Online) (sans les jeunes dont le statut est inconnu au 31.12.2014)



Explications des définitions utilisées dans les notes de bas de page⁸

⁸ Voici les définitions utilisées dans ce graphique:

1. Toutes les personnes annoncées au CM FP entre le 1^{er} janvier 2012 et le 31 décembre 2012 ont été prises en compte. Les cas qui n'ont pas été acceptés par le CM FP n'ont toutefois pas été pris en considération.
2. Le niveau de formation professionnelle au moment de l'annonce est utilisé comme valeur de départ.
3. Le statut de formation professionnelle saisi dans CaseNet par le case manager est considéré comme le plus récent atteint par la personne.
4. Si aucun nouveau statut de formation n'a été saisi dans CaseNet depuis l'admission d'une personne au CM FP, son statut actuel sera considéré comme « inconnu ».
5. Dans le graphique, les changements de statut suivants sont inclus dans la catégorie « L'objectif d'intégrer une formation professionnelle est atteint » : le dernier statut saisi correspond à « Ecoles de maturité ; ECG, EC », « Formation élémentaire », « Formation CFC », « Formation AF » ou « Autre formation postobligatoire ». Le statut de départ n'est pas pertinent.
6. Dans le graphique, les changements de statut suivants sont inclus dans la catégorie « Intégration d'une solution transitoire réussie » : le dernier statut saisi correspond à « Offre transitoire », « 10^e année scolaire », « Semestre

4.4.4 Nombre de personnes prises en charge par chaque collaborateur du CM FP qui ont pu être orientées vers une formation du degré secondaire II ou au moins vers une solution transitoire

En 2014, les collaborateurs du CM FP ont chacun dirigé en moyenne 14,5 participants par an vers une formation professionnelle initiale (nombre exprimé en équivalents plein temps - EPT).

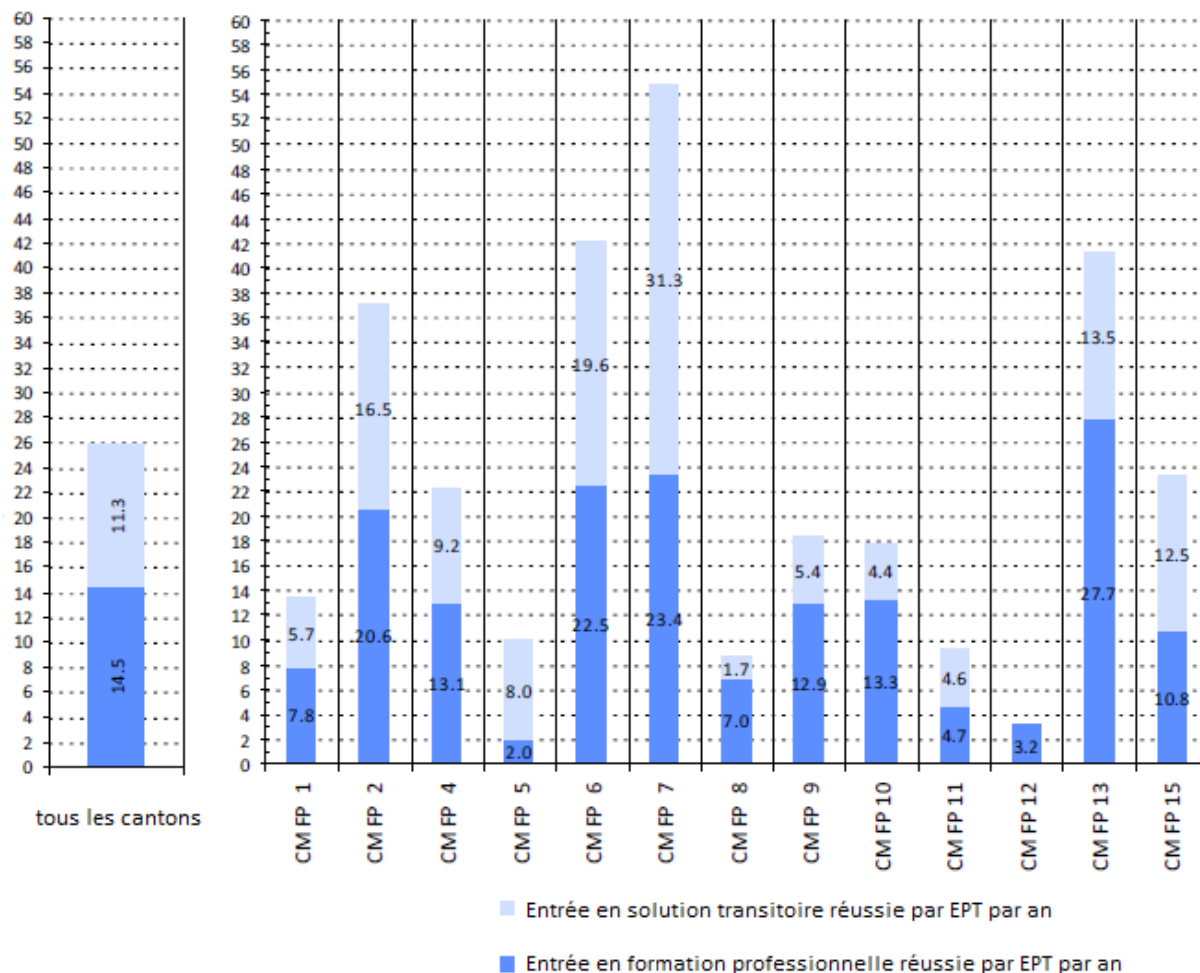
Etant donné qu'un poste de case manager en équivalent plein temps coûte en moyenne 150 000 francs par an au total, les coûts du CM FP s'élèvent à environ 10 000 francs par cas pris en charge avec succès (sans compter les coûts supplémentaires pour les prestations fournies par des tiers telles que les solutions transitoires, le coaching, etc.). Les cas qui interrompent à nouveau leur formation ultérieurement sont également comptabilisés ici (les données à ce sujet ne sont pas disponibles).

Outre l'accompagnement de personnes vers une formation du degré secondaire II, chaque collaborateur du CM FP a également orienté environ 11,3 personnes vers une solution transitoire en 2014.

Sur ce point, les différences entre les services chargés du CM FP sont considérables. A la lumière des constatations présentées au point 3.3, il faut cependant interpréter ces résultats avec précaution car la structure des participants au CM FP diffère fortement d'un canton à l'autre. La probabilité moyenne que les participants au CM FP intègrent avec succès une formation du degré secondaire II varie également selon les CM FP (c.p.).

de motivation », « Préapprentissage », « Stage professionnel au moins 3 mois » ou « Programme d'occupation ».

7. Dans le graphique, les changements de statut suivants sont inclus dans la catégorie « Aucune solution n'a encore été trouvée » : le dernier statut saisi correspond à « N'a pas de structures journalières (floater) » ou « Chômage ». Le statut de départ n'est pas pertinent.
8. Les personnes dont le statut final n'est pas connu ne sont pas représentées dans le graphique. Celles dont le statut de départ fait défaut sont cependant incluses.

Nombre de cas traités avec succès par collaborateur (EPT) par an.Explications des définitions utilisées dans les notes de bas de page⁹

⁹ On considère que toutes les personnes qui se sont vu attribuer un des statuts de formation suivants (hormis s'ils l'avaient au moment de l'annonce) dans CaseNet en 2014 ont réussi à intégrer une formation professionnelle initiale en 2014 : « Ecoles de maturité ; ECG, EC », « Formation élémentaire », « Formation CFC », « Formation AFP » ou « Autre formation postobligatoire ». On considère que toutes les personnes qui se sont vu attribuer un des statuts de formation suivants (hormis s'ils l'avaient au moment de l'annonce) dans CaseNet en 2014 ont réussi à intégrer une solution transitoire en 2014 : le dernier statut saisi correspond à « Offre transitoire », « 10^e année scolaire », « Semestre de motivation », « Préapprentissage », « Stage professionnel au moins 3 mois » ou « Programme d'occupation ». Le statut de départ n'est pas pertinent.

4.4.5 Evaluation de l'impact global

Le tableau suivant regroupe les résultats des points 4.4.1 à 4.4.4.

	CM FP 1	CM FP 2	CM FP 3	CM FP 4	CM FP 5	CM FP 6	CM FP 7	CM FP 8	CM FP 9	CM FP 10	CM FP 11	CM FP 12	CM FP 13	CM FP 14	CM FP 15
Accès aux groupes à risque:								X							X
Groupe à risque 1 : les jeunes qui quittent l'école obligatoire sans projet de formation ultérieure	7%	100%	100%	100%	1%	86%	100%	21%	13%	30%		29%	12%	100%	68%
Groupe à risque 2 : les jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure	6%	53%	100%	67%			100%	13%	5%	19%		1%	14%	18%	19%
Groupe à risque 3 : les jeunes sans formation inscrits à l'ORP/à l'aide sociale	2%	12%	39%	18%	1%	10%	35%	6%	8%	4%	0%	23%	100%	37%	4%
Groupe à risque 4 : les jeunes qui interrompent leur apprentissage sans projet de formation ultérieure	0%		4%	19%		13%	21%	23%	2%			20%	22%		5%
Part de toutes les personnes annoncées en 2012 qui ont intégré une formation professionnelle initiale :	52%	56%		51%	19%	50%	43%	32%	68%	45%	60%	34%	57%		44%
Nombre de personnes ayant intégré une formation professionnelle initiale par an et par collaborateur :	7.8	20.6		13.1	2.0	22.5	23.4	7.0	12.9	13.3	4.7	3.2	27.7		10.8
Légende :	Les données du canton sont inconnues ou incomplètes X En raison de l'intégration organisationnelle du CMFP dans un système global, la part mesurée des personnes cibles prises en charge n'est que partiellement représentative car certaines personnes ont également été orientées vers d'autres services (donc la part affichée est trop faible).														

Impact sur les groupes à risque

Les groupes à risque 1 et 2 sont très bien pris en charge par plusieurs CM FP. Le groupe à risque 3 n'est quant à lui très bien pris en charge que dans un seul canton. La prise en charge du groupe à risque 4 est en général encore insuffisante.

Les différents groupes à risque ne sont pas tous bien pris en charge par les CM FP :

- Dans les CM FP 1, 9 et 12, on trouve relativement peu de personnes appartenant aux quatre groupes à risque.
- Les CM FP 10 et 15 se concentrent principalement sur les personnes au stade de la transition I et moins sur les jeunes qui ont interrompu leur apprentissage et les jeunes plus âgés dans une situation indécise.
- Le CM FP 14 fait le contraire.
- Les CM FP 2, 4 et 7 couvrent relativement bien tous les groupes à risque (lorsque les données sont disponibles).
- A l'exception du groupe à risque 4, le CM FP 3 présente également un haut taux de couverture de toutes les autres personnes à risque.
- Les CM FP 5 et 8 sont intégrés dans un système global qui propose une solution appropriée à tous les jeunes qui ne sont pas pris en charge par le CM FP. Là encore, on peut donc supposer que ces cantons recensent et accompagnent quasiment toutes les personnes à risque (ou au moins les groupes à risque 1 et 2).

- Les CM FP 6 et 14 encadrent presque l'intégralité du groupe à risque 1, dont l'importance est grande.
- Les données disponibles sur le CM FP11 ne permettent pas de l'évaluer.

Taux d'intégration

L'analyse de l'évolution des niveaux de formation de tous les participants au CM FP annoncés en 2012 montre que 48 % d'entre eux effectuaient une formation professionnelle initiale deux ans après leur annonce et que 18 % suivaient une solution transitoire. En l'espace de deux ans, les CM FP réussissent donc à mettre en place des conditions favorables à l'intégration d'une formation professionnelle initiale pour environ 66 % des participants.

On peut en conclure que dans les cantons dans lesquels une grande partie des personnes à risque lors de la transition I participent au CM FP, ce dernier permet à une majorité de ces personnes d'accéder à une formation professionnelle initiale, dans le cadre des possibilités données. Dans ce contexte, il convient de souligner particulièrement les performances des CM FP 2, 4, 6 et 7, qui affichent un taux élevé aussi bien pour la couverture des personnes cibles que pour leur intégration.

Le taux d'intégration des participants aux CM FP 9 et 13 est lui aussi très élevé. Ces deux CM FP ne couvrent cependant qu'une partie réduite des groupes à risque 1 et 2, qui sont cruciaux.

Effets d'aubaine?

Les bons taux d'intégration des CM FP ne prouvent pas à eux seuls que le CM FP joue effectivement un rôle dans l'intégration des participants. On ne peut exclure que ces jeunes auraient aussi pu intégrer une formation professionnelle initiale sans l'aide du CM FP.

Les données existantes ne permettent pas de mesurer l'ampleur des effets d'aubaine de façon empirique. En basant la plausibilité de nos conclusions sur les observations suivantes, nous partons cependant du principe que le CM FP parvient effectivement à aider de nombreux jeunes qui, sans lui, n'auraient pas intégré de formation professionnelle. Les taux d'intégration des CM FP 1 et 12 (CM FP appliquant le modèle A, cf. point 3.3.) sont de bons indicateurs à ce sujet : étant donné les processus et les critères d'admission de ces deux CM FP, on peut avancer avec certitude que seuls les jeunes présentant des problèmes multiples ainsi qu'un grand risque de ne pas intégrer une formation professionnelle initiale sont admis au CM FP. Ces deux services réalisent presque un « écrémage inversé », en ciblant uniquement les jeunes qui se heurtent à de grandes difficultés et qui n'ont, d'un point de vue pratique, que peu de chances d'intégrer une formation sans une aide extrêmement conséquente de la part du CM FP. Nous supposons donc que dans l'ensemble, les jeunes pris en charge par ces CM FP ne pourraient accéder à aucune formation du degré secondaire II sans un tel soutien. Jusqu'à présent, les CM FP 1 et 12 ont dirigé respectivement 52 % et 34 % de l'ensemble de leurs participants inscrits en 2012 vers une formation du degré secondaire II. A la lumière des réflexions ci-dessus, on peut affirmer que ces taux de réussite ne sont pas majoritairement dus à des effets d'aubaine.

Tout comme les CM FP 1 et 12, les CM FP 5, 8 et 15 (appliquant le modèle B) n'admettent que des personnes présentant des problèmes multiples car le système global de ces cantons prévoit explicitement l'intervention d'autres services pour les autres jeunes qui éprouvent des difficultés lors de la transition I et une procédure de sélection assure en cas de besoin le signalement des jeunes au CM FP. On peut donc en déduire avec certitude que les bons taux d'intégration à une formation professionnelle initiale des jeunes participant à ces CM FP, qui s'élèvent à 19 %, 32 % et 44 %, sont en grande partie dus à l'activité du CM FP.

Si l'on observe les processus et les critères de sélection des CM FP 2, 3, 4, 6, 7, 9, 10, 11 et 13 (appliquant le modèle C et D d'après le point 3.3), il est là aussi peu probable que le CM FP prenne en charge de nombreux jeunes qui auraient réussi à intégrer une formation professionnelle initiale sans l'aide du CM FP. Il convient toutefois de noter que ces CM FP ont admis des personnes dont la situation présentait certes un risque, mais qui n'étaient pas confrontées à des problèmes multiples. C'est probablement la raison pour laquelle ces CM FP affichent en général un taux relativement élevé de participants qui peuvent être orientés avec succès vers une formation professionnelle initiale : ce taux se situe entre 35 % et 45 % pour deux de ces CM FP, entre 46 % et 55 % pour deux autres, et dépasse 55 % pour les quatre derniers (cf. graphique ci-dessus).

Compte tenu de ce qui précède, nous attendons des CM FP qu'ils parviennent à diriger en moyenne au moins un tiers des participants vers une formation professionnelle initiale dans les

deux années suivant l'annonce. Ce résultat ne doit toutefois pas être lié à des effets d'aubaine mais doit (aussi) être directement imputable à l'action du CM FP.

Efficacité et efficience du CM FP: coûts d'exploitation par cas et taux d'intégration par case manager

A combien s'élèvent les dépenses en personnel pour permettre à une personne participant au CM FP d'intégrer une formation professionnelle initiale ? Comme le montre le graphique du point 4.4.4, certains CM FP réussissent à diriger jusqu'à 28 personnes par an et par collaborateur vers une formation professionnelle initiale. En d'autres termes, les case managers de ces CM FP voient un des cas qu'ils suivent trouver et commencer un apprentissage toutes les deux semaines en moyenne. D'un autre côté, on constate également qu'il existe des CM FP dont les case managers ne réussissent à orienter que deux à cinq personnes par an.

Etant donné que la structure des personnes ciblées varie d'un CM FP à l'autre, cette comparaison ne permet pas de juger l'efficacité des CM FP. Néanmoins, les indices suivants indiquent que les capacités disponibles des CM FP 1, 11 et 12 ne sont pas utilisées efficacement, c'est-à-dire qu'elles ne peuvent pas produire leur effet maximum : d'une part, ces CM FP concentrent leurs efforts de manière ciblée sur les jeunes qui ont besoin d'un soutien intensif, ce qui engendre des coûts d'encadrement relativement élevés, et d'autre part, ces trois cantons ne possèdent pas de système global de gestion (procédure de sélection) permettant d'adresser systématiquement tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I vers les organismes appropriés. Dans ces cantons, il est ainsi possible et même probable que d'un côté les jeunes qui ont besoin d'un soutien moins appuyé échouent lors de la transition I, tandis que de l'autre côté le CM FP utilise des ressources conséquentes pour s'occuper des jeunes ayant besoin d'un soutien intensif.

D'un point de vue économique, un CM FP devrait tendre à concentrer ses faibles ressources en personnel d'abord sur les jeunes qui échoueraient lors de la transition I sans le CM FP et dont les problèmes peuvent cependant être résolus avec relativement peu de ressources. D'une façon plus imagée, on peut également dire que parmi tous les jeunes qui risquent grandement d'échouer lors de la transition I, les CM FP devraient d'abord prendre en charge ceux dont le statut est de couleur rouge clair, et seulement ensuite ceux dont le statut est rouge foncé.

5 Conclusions de l'évaluateur

5.1 Atteinte des objectifs stratégiques du projet national case management « Formation professionnelle »

5.1.1 Objectif stratégique n° 1 : Les acteurs principaux (institutions) de l'environnement du CM FP font preuve d'une plus grande volonté en termes de participation et de coopération.

Description de l'objectif

L'objectif est d'inciter les acteurs principaux à participer et à coopérer davantage dans le cadre du projet national case management « Formation professionnelle » et des projets cantonaux de mise en œuvre du CM FP.

Effets du case management « Formation professionnelle »

Dans ce contexte, les analyses réalisées ont abouti aux résultats suivants :

- La plupart des institutions ayant collaboré avec les CM FP étudiés plus en profondeur ont acquis de nouvelles connaissances qui leur sont utiles dans leur travail quotidien (cf. point 4.1.1).

Dans tous les cantons étudiés, le CM FP a en outre permis d'améliorer la collaboration liée aux cas et d'intensifier les échanges entre les services qui sont en contact avec des jeunes en difficulté lors de la transition I (cf. point 4.1.2).

- Plus de 70 % des institutions partenaires interrogées ont indiqué que le recours au CM FP fait partie intégrante des processus des services concernés dans certaines situations (« tout à fait vrai » ou « plutôt vrai »). Cela signifie que les CM FP ont majoritairement réussi à s'établir de manière durable comme des institutions partenaires auprès des services avec lesquels ils ont collaboré au cours des dernières années. L'école obligatoire, les centres d'information professionnelle (CIP) et d'orientation professionnelle, les inspections du travail et la surveillance de l'apprentissage, les offres transitoires, les semestres de motivation ainsi que l'assurance-invalidité sont les institutions avec lesquelles les CM FP ont pu établir la relation de partenariat durable la plus étroite. Cette relation est relativement plus rare avec les offices de l'immigration et les services de l'intégration ainsi qu'avec les ORP (cf. point 4.1.5).
- Le CM FP a permis à un peu plus de la moitié des institutions et des partenaires interrogés de prêter davantage attention aux jeunes en grande difficulté lors de la transition I (cf. point 4.1.1).
- D'après les déclarations des participants, les CM FP sont bien accueillis par les institutions partenaires mais aussi par les représentants légaux.

Les résultats ci-dessus ne varient que très peu d'un CM FP à l'autre.

Appréciation globale de l'atteinte de l'objectif

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, nous estimons que l'hypothèse « *Les acteurs principaux (institutions) de l'environnement du CM FP font preuve d'une plus grande volonté en termes de participation et de coopération* » est fondée et que cet objectif a été atteint par tous les du CM FP étudiés.

5.1.2 Objectif stratégique n° 2 : Le CM FP engendre des déroulements et des conditions-cadres organisationnelles plus différenciés et plus efficaces dans les offices de la formation professionnelle.

Description de l'objectif

Le case management « Formation professionnelle » doit contribuer à la mise en place de processus et de conditions-cadre organisationnelles plus efficaces et différenciés dans les offices cantonaux de la formation professionnelle, en vue de garantir un taux de réussite au degré secondaire II le plus élevé possible.

Effets du case management « Formation professionnelle »

Dans ce contexte, les analyses réalisées ont abouti aux résultats suivants :

- Dans quatre cantons, l'introduction du CM FP a engendré une réorientation fondamentale des procédures lors la transition I. En effet, une procédure de sélection structurée garantissant systématiquement une solution transitoire appropriée à *tous* les jeunes sans projet de formation ultérieure lors de la transition I a été mise en place. En cas de besoin, cette procédure prévoit en outre le signalement de ces jeunes au CM FP (cf. point 4.1.2). Dans quatre autres cantons, les CM FP s'assurent eux-mêmes que la grande majorité des jeunes qui ne réussissent pas à intégrer une formation professionnelle initiale ou une solution transitoire lors de la transition I sont pris en charge par le CM FP (cf. point 4.4.2 ; groupe à risque 1). De la même façon, cinq des services en charge du CM FP qui ont été étudiés de manière plus approfondie parviennent à diriger presque tous les jeunes qui terminent une solution transitoire sans projet pour la suite vers un CM FP. Pour ce faire, une bonne collaboration des CM FP avec les prestataires solutions transitoires concernés est impérative (cf. point 4.4.2 ; groupe à risque 2).
- Pour ce qui est du groupe à risque des jeunes qui interrompent leur apprentissage, l'interface entre les CM FP et les inspecteurs du travail n'est manifestement pas encore aussi bien structurée (cf. point 4.4.2 ; groupe à risque 3). De manière générale, seule une faible partie de ce groupe cible est prise en charge par le CM FP.
- Dans la moitié des cantons étudiés plus en profondeur, la mise en œuvre du CM FP a été accompagnée par un groupe de pilotage interinstitutionnel et interdépartemental, ce qui a le plus souvent conduit à une collaboration stratégique plus intense et durable entre ces services (cf. point 4.1.3).

Appréciation globale de l'atteinte de l'objectif

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus, nous estimons que l'hypothèse « *Le CM FP donne lieu à des déroulements différenciés et à des conditions-cadre organisationnelles plus efficaces dans les offices cantonaux de la formation professionnelle* » est fondée dans au moins la moitié des cantons étudiés, dans le sens où les processus lors de la transition I y sont effectivement plus systématiques et plus structurés. Dans tous les autres cantons, aucune nouvelle coordination globale des processus n'a certes été mise en place entre les différents participants à la procédure, mais le CM FP a au moins permis d'instaurer une collaboration plus coordonnée et d'intensifier les échanges d'informations entre les institutions chargées d'un même cas.

5.1.3 Objectif stratégique n° 3 : Le CM FP améliore les effets de la prise en charge individuelle du cas, aussi bien auprès des jeunes concernés que des autres parties prenantes.

Description de l'objectif

Les CM FP cantonaux et leurs procédures doivent agir aussi bien sur les jeunes participant au CM FP que sur les institutions chargées de ces jeunes, de façon à augmenter leurs chances d'obtenir un diplôme du degré secondaire II.

Effets du case management « Formation professionnelle »

Dans ce contexte, les analyses réalisées ont abouti aux résultats suivants :

- Du point de vue des institutions interrogées ayant déjà adressé des jeunes au CM FP, les chances de la majorité de ces jeunes d'intégrer une formation professionnelle initiale ont clairement ou partiellement augmenté du fait de leur annonce au CM FP. Dans ce domaine, il y a très peu de différences entre les groupes cibles (cf. point 4.3.2).
- Les participants au CM FP interrogés ont répondu de façon similaire : 45 % ont indiqué que leur niveau de formation s'est globalement amélioré et 36 % ont plutôt constaté une amélioration (cf. point 4.3.2).
- D'après les informations des institutions qui annoncent les cas, le CM FP a en outre eu un impact positif sur la situation de vie des jeunes dans 75 % des cas (cf. point 4.3.2).
- La majorité des participants ont déclaré que le CM FP leur a d'une part permis d'apprendre à chercher et à trouver une place d'apprentissage, et d'autre part donné la motivation de le faire. Le CM FP a également aidé la plupart des participants à résoudre certains problèmes et à croire de nouveau plus fortement en leurs capacités (cf. point 4.3.2.).

Appréciation globale de l'atteinte de l'objectif

Compte tenu des résultats présentés ci-dessus ainsi qu'au point 5.1.1, nous estimons que l'hypothèse « *Le CM FP améliore les effets de la prise en charge individuelle du cas, aussi bien auprès*

du jeune concerné, que des autres parties prenantes » est entièrement fondée pour tous les CM FP étudiés.

Les répercussions du CM FP sont pareillement positives pour tous les groupes cibles. Malgré les différences existant entre les différents services chargés du CM FP, tous les CM FP étudiés ont en fin de compte obtenu une bonne évaluation.

5.1.4 Objectif stratégique n° 4 : Une collaboration cohérente aux interfaces entre le CM FP et les institutions du système de sécurité sociale permet également aux jeunes n'ayant pas réussi du premier coup à entreprendre une formation de développer à temps une stratégie de formation en phase avec leurs compétences.

Description de l'objectif

En collaborant avec l'assurance-invalidité, l'assurance-chômage et les services sociaux, les systèmes cantonaux de CM FP doivent réussir à proposer aux jeunes qui n'ont pas réussi du premier coup à intégrer une formation professionnelle une autre formation correspondant à une de leurs capacités.

Effets du case management « Formation professionnelle »

Les offices AI, les ORP et les services sociaux estiment qu'ils entretiennent en général une bonne collaboration avec les CM FP cantonaux. Ces institutions de la sécurité sociale jugent également que le CM FP a des répercussions très positives sur les jeunes qu'elles lui ont adressés (cf. point 4.3.2 et annexe A).

Nous constatons toutefois que sept des quinze CM FP étudiés prennent en charge moins de 10 % des personnes cibles potentielles de ce groupe à risque (groupe à risque 3).

Appréciation globale de l'atteinte de l'objectif

Telle que formulée ci-après, l'hypothèse « *Une collaboration cohérente aux interfaces entre le CM FP et les institutions du système de sécurité sociale permet également aux jeunes n'ayant pas réussi du premier coup à entreprendre une formation de développer à temps une stratégie de formation en phase avec leurs compétences* » peut être considérée comme fondée. Il convient toutefois d'émettre une réserve : pour la plupart des cantons étudiés, la majeure partie de ce groupe cible ne participait pas au CM FP au moment de l'étude.

5.1.5 Objectif stratégique n° 5 : Les jeunes accompagnés par le CM FP achèvent leur formation du degré secondaire II et sont moins souvent touchés par le chômage ou dépendants de l'aide sociale.

Description de l'objectif

En fin de compte, le but de l'introduction du CM FP dans les cantons est de permettre aux jeunes d'accéder à une formation du degré secondaire II et d'obtenir un diplôme. Si cet objectif s'avère hors d'atteinte, le CM FP doit au moins aider le jeune à trouver une activité professionnelle afin d'éviter le recours à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.

Effets du case management « Formation professionnelle »

L'analyse de l'évolution des niveaux de formation de tous les participants au CM FP annoncés en 2012 montre que 48 % d'entre eux effectuaient une formation professionnelle initiale deux ans après et 18 % suivaient une solution transitoire. En l'espace de deux ans, les CM FP réussissent donc à mettre en place des conditions favorables à l'intégration d'une formation professionnelle initiale pour environ 66 % des participants.

Au vu des réflexions du point 4.4.5, nous partons du principe qu'au moins un tiers de l'ensemble des participants au CM FP intègrent une formation professionnelle initiale alors qu'ils n'auraient pas été en mesure de le faire sans l'aide de ce dernier. Combinée à la constatation que les groupes à risque 1 et 2 sont presque entièrement pris en charge par plusieurs CM FP, cette assertion nous mène à la conclusion suivante : les CM FP les plus efficaces réduisent d'environ un tiers le nombre de jeunes qui ne réussiraient pas à intégrer une formation professionnelle initiale au terme de la scolarité obligatoire ou d'une solution de transition.

En ce qui concerne les groupes à risque 3 et 4, la situation semble quelque peu différente : si les CM FP parviennent tout aussi bien à trouver une solution de formation pour les personnes appartenant à ces deux groupes cibles, ils n'en prennent toutefois en charge qu'une faible part (cf. point 4.4.2).

Appréciation globale de l'atteinte de l'objectif

L'hypothèse « *Les jeunes accompagnés par le CM FP achèvent leur formation du degré secondaire II et sont moins souvent touchés par le chômage ou dépendants de l'aide sociale* » est partiellement fondée. 48% de tous les participants au CM FP intègrent une formation du degré secondaire II dans les deux années suivant l'annonce. Quant aux autres participants, les CM FP parviennent à leur ouvrir des perspectives prometteuses en dirigeant certains d'entre eux au moins vers une solution transitoire (18 % de l'ensemble des participants). Pour un tiers des participants, aucune formation professionnelle initiale n'est en vue même après deux ans d'encadrement par le CM FP.

5.2 Champs d'action

Le point 5.2 traite des lacunes du CM FP et met en lumière le potentiel d'amélioration qui en résulte.

5.2.1 Intégration du CM FP dans un système englobant et gestion des admissions

Gestion systématique des admissions versus collaboration étroite avec les institutions partenaires

La principale raison qui a conduit à l'introduction du case management « Formation professionnelle » en Suisse était de réduire considérablement la part des jeunes qui ne parviennent pas à intégrer une formation du degré secondaire II. L'objectif qui a été fixé est d'atteindre un taux de réussite au degré secondaire II équivalant à 95 % de l'ensemble des jeunes. Plusieurs études ont montré que le taux de réussite au degré secondaire II avant l'introduction du CM FP s'élevait à environ 90 %, même si ce taux peut varier d'un canton à l'autre. L'objectif de la stratégie globale en matière de transition I était donc de guider au moins la moitié des 10 % de jeunes qui ne parviennent pas à intégrer une formation du degré secondaire II. Le CM FP est un élément important de cette stratégie globale.

L'intégration et la mise en œuvre du CM FP dans cette stratégie globale se déroulent différemment selon les cantons. Dans un des quinze CM FP étudiés (le CM FP 7, modèle C), les collaborateurs du CM FP, l'inspection du travail et les enseignants procèdent à une évaluation commune de chaque élève au début de la 9^e année scolaire afin de déterminer quel est le risque que le jeune en question ne réussisse pas à passer l'étape de la transition I et à obtenir un diplôme du degré secondaire II sans la mise en place de mesures de soutien ciblées. Ces jeunes à risque sont admis au CM FP (s'ils sont prêts à y participer). S'il s'avère ultérieurement, lors de la transition I, que d'autres personnes n'ont pas réussi pas à intégrer une formation postobligatoire ou au moins une solution transitoire au terme de la scolarité obligatoire, ces personnes sont également prises en charge par le CM FP. Un accompagnement individuel est alors mis en place en fonction de la situation de départ des participants.

Certains cantons ne prennent pas en charge dès la 9^e année scolaire tous les jeunes qui risquent fortement d'échouer lors de la transition I, mais recensent systématiquement tous les jeunes qui quittent la scolarité obligatoire sans projet de formation ultérieure. Dès que ces jeunes ont été identifiés, une procédure de sélection cantonale permet d'examiner quelle est la solution la plus adaptée à chacun d'entre eux et de leur soumettre une proposition. Dans de nombreux cas moins complexes, on leur propose des solutions transitoires (préapprentissage, semestre de motivation, etc.). Toutefois, si la situation du jeune présente une complexité qui exclut l'intégration d'une solution transitoire traditionnelle, le jeune est dirigé vers le CM FP (CM FP modèle B (2, 5, 8 et 15)).

En principe, les cantons qui appliquent un tel système sont assurés d'une part que *tous* les jeunes qui échoueraient lors de la transition I sans mesures de soutien sont identifiés, et d'autre part qu'on propose à ces jeunes la solution d'encadrement la plus adaptée à leur situation. Dans ce contexte, le CM FP intervient si – et seulement si – les autres solutions moins coûteuses ont peu de chance d'aboutir.

Parallèlement à ces cantons ayant opté pour une gestion systématique des admissions, il existe d'autres cantons dans lesquels le CM FP essaie également d'inciter le plus possible de jeunes qui échouent lors de la transition I à participer au CM FP. En revanche, ces cantons n'ont mis en place aucune procédure systématique globale afin d'assurer la gestion des admissions, contrairement aux cantons mentionnés ci-dessus. Dans ces cantons, l'efficacité de la procédure repose sur la capacité du service chargé du CM FP à collaborer avec les principaux acteurs du domaine de la formation afin de garantir que les personnes concernées sont effectivement annoncées ou s'annoncent d'elles-mêmes. Certains CM FP y parviennent très bien (CM FP 3, 4, 6 et 14), tandis que d'autres n'obtiennent pour l'instant que des résultats mitigés (CM FP 1, 9, 10, 12 et 13).

Nécessité d'agir

Identifier les jeunes qui échouent lors de la transition I et les orienter vers une solution appropriée ou leur proposer d'en intégrer une est, d'après nos observations, un facteur de succès crucial pour atteindre l'objectif de 95 % de diplômés du degré secondaire II. Le CM FP constitue la mesure la plus complète pour les jeunes qui ont besoin d'un soutien intensif. Les CM FP appliquant le modèle B et C suivent cette stratégie (cf. point 3.3.6). De notre point de vue, cette stratégie est à conseiller.

L'autre stratégie, qui consiste à garantir que les jeunes présentant des problèmes complexes ou sans projet défini s'annoncent au CM FP grâce à une communication active entre les CM FP et les différents acteurs principaux peut s'avérer fructueuse (modèle A et D). Mais même si elle est bien en place, cette stratégie présentera toujours un risque relativement élevé de ne pas prendre en charge une partie importante du groupe cible. On le constate également dans le cas de certains CM FP correspondant aux modèles A et D, dont la structure des participants ne résulte pas uniquement d'une stratégie délibérée mais découle plutôt du fait que lesdits CM FP collaborent mieux avec certaines institutions qu'avec d'autres. Les cantons qui ont mis en place les modèles A et D devraient s'inspirer des modèles B et C et développer un concept global et un système de gestion des admissions.

5.2.2 L'éventail de prestations du CM FP doit être adapté aux besoins du groupe cible et non l'inverse

Comme décrit au point 3.3.2, les CM FP ne conçoivent pas tous leur rôle de la même façon. Certains CM FP considèrent que, malgré toutes les autres offres d'encadrement existantes, ils doivent intervenir pour aider les jeunes qui échouent lors de la transition I (définition n°1 détaillée au point 3.3.2). Ces CM FP définissent leur rôle indépendamment des problèmes individuels des jeunes. Ces derniers peuvent présenter aussi bien des problèmes multiples que des problèmes moins complexes. Cette compréhension de leur mission correspond aux modèles C et D (voir chapitre 3.3.6).

D'autres CM FP estiment que leur rôle consiste à mettre en place un case management professionnel pour les jeunes qui en ont besoin. De leur point de vue, s'occuper des jeunes qui

échouent lors de la transition I mais ne présentent pas de problèmes complexes ne relève pas de leur domaine de compétence. En termes simples, ces CM FP appliquent une méthode adaptée à un certain groupe de personnes et cherchent ensuite à encadrer des jeunes dont le profil correspond à cette méthode (CM FP modèles A et B).

Sur la base de nos observations, l'approche des modèles B ou C est à recommander, selon les situations. Sous certaines conditions, l'approche du modèle D peut également convenir :

- Dans les cantons dans lesquels il n'existe aucun système global de gestion pour systématiquement diriger les jeunes vers le service le plus approprié, le CM FP doit considérer que son rôle est de prendre en charge tous les jeunes qui échouent lors de la transition I, peu importe les raisons de leur échec. Le CM FP assume alors quasiment le rôle de système global de gestion pour tous les jeunes sans projet défini. Il s'agit du modèle D.
- Dans les cantons dans lesquels il existe un système global de gestion, il est préférable que le CM FP concentre son action sur les jeunes présentant des problèmes multiples, si grâce au système de gestion, les autres jeunes sans projet de formation ultérieure sont eux aussi assurés d'être orientés vers une solution qui leur convienne. Il s'agit des modèles B et C.

Les systèmes cantonaux dans lesquels le CM FP ne s'occupe que des jeunes présentant des problèmes multiples et où aucune gestion systématique des admissions ne garantit parallèlement la prise en charge des jeunes à risque sans problèmes multiples par d'autres services sont en revanche jugés peu efficaces (modèle A). Dans ces cas, on court en effet le risque que d'un côté, le CM FP emploie des ressources considérables pour diriger les personnes se heurtant à de gros problèmes vers une formation professionnelle initiale, tandis que de l'autre côté, d'autres jeunes ne réussissent pas à intégrer une formation professionnelle alors que cela serait possible en mobilisant comparativement moins de ressources.

En résumé, nous recommandons d'adapter l'éventail de prestations des CM FP cantonaux aux besoins du groupe cible et non l'inverse. Tous les jeunes qui risquent d'échouer lors de la transition I devraient par conséquent faire partie du groupe cible du CM FP (modèles C et D). Si un canton dispose de suffisamment d'autres solutions d'aide et d'un système de gestion des admissions qui oriente les jeunes de façon appropriée, le CM FP peut alors se focaliser sur les jeunes ayant des problèmes multiples et complexes (modèle B). Si aucune stratégie globale n'a été mise en place au niveau cantonal ou que de telles offres de soutien font défaut, le CM FP doit élargir son groupe cible. A cet égard, la stratégie des CM FP du modèle A n'est pas à recommander.

5.2.3 Renforcement de la collaboration entre les services chargés du CM FP et les institutions de la sécurité sociale et de promotion de l'intégration

Comme indiqué au point 4.3.2 et à l'annexe A, les institutions de la sécurité sociale – c'est-à-dire les offices AI, les ORP et les services sociaux – estiment qu'ils entretiennent une bonne collaboration avec les services chargés du CM FP. Ces institutions jugent également que le CM FP a des répercussions très positives sur les jeunes qui lui sont annoncés.

Les offices de l'immigration et les services de l'intégration interrogés sont eux aussi en principe satisfaits des prestations du CM FP.

Nous pensons néanmoins que la collaboration de la plupart des services cantonaux chargés du CM FP avec ces partenaires de la sécurité sociale et de la promotion de l'intégration n'est pas aussi développée qu'elle ne l'est avec d'autres institutions partenaires : en effet, d'une part nous constatons que sept des quinze CM FP étudiés prennent en charge moins de 10 % des personnes cibles potentielles inscrites à l'ORP ou à l'aide sociale (groupe à risque 3), et d'autre part les CM FP n'ont en général pas réussi à s'intégrer en tant qu'interlocuteur de premier plan auprès des offices de l'immigration et des services de l'intégration interrogés et à faire en sorte que leurs processus prévoient explicitement de faire appel au CM FP dans certaines situations.

5.2.4 Focalisation accrue sur le groupe cible des jeunes qui interrompent leur apprentissage

Les jeunes qui interrompent leur apprentissage et ne reprennent plus aucune formation professionnelle constituent un autre groupe cible important qui n'est pris en charge que partiellement par les CM FP de tous les cantons analysés. Nous considérons ce groupe cible comme particulièrement intéressant car il s'agit d'un groupe relativement grand, composé de personnes qui ont déjà prouvé qu'elles étaient capables de trouver et de commencer un apprentissage. Il est donc probable que dans la majorité des cas, ces personnes ne présentent pas de problèmes complexes mais qu'elles n'obtiendraient pas de diplôme du degré secondaire II sans le CM FP. Elles pourraient souvent être redirigées vers une solution de raccordement avec un investissement moindre. Il est donc recommandé, pour les jeunes qui interrompent leur formation et qui n'ont ni solution de raccordement ni qu'une telle solution ne se dessine (resp. un autre service est en charge), d'assurer que ces personnes soient annoncées au CM FP selon une procédure systématique et structurée dans le canton.

5.2.5 Amélioration de la disponibilité des données afin de contrôler l'efficacité des mesures

Durant la réalisation de la présente évaluation, il est apparu que de nombreux cantons étaient dans l'impossibilité de nous communiquer directement des informations sur le nombre de personnes rencontrant des difficultés durables lors de la transition I. Dans le meilleur des cas, les

données concernaient les jeunes en fin de scolarité obligatoire. De nombreux cantons possèdent en effet des données précises à ce sujet grâce à des questionnaires soumis aux élèves avant qu'ils quittent l'école obligatoire. En interrogeant également les personnes arrivées au terme de certaines solutions transitoires (mais pas toutes), les offices de la formation professionnelle connaissent la plupart du temps le nombre de jeunes qui quittent une solution transitoire sans projet de formation ultérieure. Toutefois, les services chargés du CM FP ne connaissent pas toujours ces personnes. En règle générale, il n'existe aucune information précise sur les jeunes qui restent sans projet de formation après avoir résilié leur contrat d'apprentissage.

La transparence de ces parcours de formation lors de la transition I devrait être accrue afin de permettre aux personnes ciblées de participer au CM FP. De telles données sont en outre nécessaires pour pouvoir mettre en place un monitoring permettant d'évaluer dans quelle mesure les CM FP parviennent à prendre en charge les différentes personnes cibles. Comme nous l'avons démontré précédemment, il existe un potentiel d'amélioration à cet égard dans certains cantons.

Les observations de la présente étude, selon lesquelles beaucoup de cantons renonceront à l'avenir à utiliser le logiciel CaseNet augmenteront les difficultés déjà existantes d'évaluer des données de manière comparative au niveau national (voir chapitre 4.1.7).